

THAL Infos





BULLETIN COMMUNAL THAL-MARMOUTIER 2023

Directeur de la publication :
Jean-Claude DISTEL

Coordination et rédaction :
Françoise Bernhardt

Conception graphique :
Jacky Boucard
© Réalisation Multimédia

Impression :
Print'Europe
Tiré à 450 exemplaires

Dépôt légal :
Décembre 2023

Mairie de THAL-MARMOUTIER
2 rue du Mosselbach
67440 THAL-MARMOUTIER

Tél : 03.88.91.20.87
mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

Accueil du public
Jeudi : 14h à 18h
Urgences sur RDV

Site officiel
de la commune de Thal-Marmoutier
www.thal-marmoutier.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 3
Conseil Municipal en 2023	p. 4-5-6
Vœux du Maire & Commémoration du 11 novembre	p. 7
Le S.I.V.U. Haegothal	p. 8-9
Nettoyage de printemps	p. 10
L'EHPAD	p. 11
La décoration	p. 12-13
Thal hier et aujourd'hui...	p. 14-15
Évènement	p. 16
Les manifestations :	
- soirée fête nationale	p. 17
- fête des aînés	p. 18
- balade champêtre du Piémont	p. 19
- salon du vin et de la gastronomie	p. 20-21
Patrimoine et restauration :	
- travaux des charpentiers	p. 22
- l'équipe bénévoles	p. 23-24
Remise des trophées des collectivités d'Alsace	p. 25
Patrimoine – Coulée de la nouvelle cloche	p. 26-27
La commune communique	p. 28
La bibliothèque	p. 29
Centre de soins infirmiers	p. 30
La MAM	p. 31
École maternelle « Les Lutins »	p. 32
École primaire	p. 33-34
Le périscolaire	p. 35
Énergie renouvelable / La Poste	p. 36
Les associations :	
- les donateurs de sang / ASC Brotsch	p. 37
- les P'tits Bretzels	p. 38
- la Gungelstub	p. 39
- le Brotsch Gym'Form	p. 40
- le Badminton Club de Thal	p. 41
Espaces Naturels :	
- espaces naturels sensibles	p. 42-43
- notre ressource en eau : le Mosselbach	p. 44-45
Développement durable	p. 46-47
Calendrier des RDV 2024	p. 48
Nos grands anniversaires	p. 49-50-51
Hommage à Antoine Hertschuh	p. 52
Nos joies et nos peines	p. 53
Infos en vrac	p. 54



Chers Thaloises et Thalois,

Après une année 2022 marquée par la guerre en Ukraine, avec toutes les conséquences sur le plan économique : prix de l'énergie, approvisionnement en blé, hausse des taux bancaires, inflation généralisée, 2023 a épousé la même tendance et le

7 octobre le conflit israélo palestinien est venu se rajouter au climat sécuritaire déjà tendu.

Tous ces événements ont bien sûr un impact sur la vie de tous les jours.

Il en va des investissements en cours. Et c'est le cas pour la construction de la nouvelle école. Un dossier prêt en 2018 et retardé dans l'attente de validation pour y intégrer le périscolaire, compétence de la communauté de communes. Projet qui n'a pas abouti et qui a retardé de 18 mois le début des travaux. Ce décalage a joué en notre défaveur, puisqu'entre temps le coût de la construction a augmenté sensiblement, de même que les taux d'intérêt.

Pouvions-nous faire marche arrière ? Je pense que non puisque nous étions trop engagés.

Autres travaux engagés et en cours, l'aménagement de la grande chapelle du couvent qui devrait se terminer d'ici la fin de l'année. Bel outil de développement culturel qui ne demande qu'à servir.

Autre investissement, la fonte d'une nouvelle cloche en remplacement de l'ancienne, qui s'est avérée irréparable. C'est ainsi que les membres du conseil de fabrique et du conseil municipal se sont déplacés le 6 octobre pour assister à la fonte de la nouvelle cloche par les Établissement Voegele à Strasbourg. Elle rejoindra notre église courant novembre et sera exposée dans le chœur avant sa mise en place début de l'année 2024. À ce stade, je souhaite remercier vivement la population pour sa générosité. Les dons

s'élèvent à environ 7500.- € ; se rajoute une subvention de 1500.-€ de la Fondation du Patrimoine pour un coût total de 10 165 € HT. En matière de préservation de nos paysages et cadre de vie, je note la validation en espaces naturels sensibles de 49,1 ha, dossier engagé en 2013 et qui a mis 10 ans pour aboutir. À ce titre, je souhaite organiser, début de l'année 2024, une réunion d'information sur le sujet, afin de créer une nouvelle dynamique dans la préservation de nos vergers.

Et puis arrive ce jeudi 16 novembre, veille du salon des vins et de la gastronomie, cette énorme surprise à l'occasion des Trophée de Collectivités d'Alsace, puisque la commune s'est vu décerner le trophée dans la catégorie « Patrimoine et Préservation ». Et cerise sur le gâteau, ce trophée nous a été remis par François Baroin, ancien ministre, Président d'Honneur des Maires de France et parrain de la soirée. Quelle belle récompense, quelle reconnaissance pour l'équipe de bénévoles qui depuis 2019, rénove murs, chapelle, mais créé également, des réalisations pour embellir notre village.

Le lendemain, nous enchaînons sur la 12^e édition du salon des vins et de la gastronomie, là aussi manifestation exceptionnelle, tant par la qualité des repas gastronomiques, que par la fréquentation et le volume des achats. Merci aux membres du Conseil Municipal et à ceux de l'Association Jeanne d'Arc pour leur investissement et leur présence.

Une dernière manifestation clôturera l'année 2023, par la bénédiction de la nouvelle cloche, en présence des parrains et marraines le dimanche 17 décembre, suivie d'un concert en l'église paroissiale. J'invite l'ensemble de la population à venir assister à ce moment unique, puisque l'on n'installe pas une cloche tous les jours.

La fin de l'année approche et je voulais au nom du conseil municipal, vous souhaiter un Joyeux Noël et une belle et douce année 2024.

J'aurais le plaisir de vous accueillir le dimanche 14 janvier 2024 à 16 heures à la salle polyvalente pour les vœux du maire.

Jean-Claude DISTEL



Principales décisions du Conseil Municipal 2023

Réunion du 17 janvier 2023

- Convention de mise à disposition de locaux des communes membres au profit de la CCPS
- Aménagement intérieur de la chapelle du couvent en espace culturel suite classement en ERP 5 pour un coût de 79 338,47 € HT
- Approbation du programme des travaux d'exploitation soumis par l'ONF pour l'année 2023

Réunion du 14 mars 2023

- Désignation de deux membres pour la Commission Consultative de la Chasse Communale 2024-2033
M. Jean-Claude DISTEL, maire, président de la 4C,
MM. Benoît CUILIER et Dominique JACOB en qualité de représentant de la commune
- Chasse 2024-2033 : Mode de consultation des propriétaires
- Avenant à la convention de portage foncier EPF

Réunion du 11 avril 2023

- Approbation du compte de gestion 2022 établi par le Trésorier

Fonctionnement		
	Titres de recettes émis	534 705,16 €
	Réduction de titres	380,00 €
	Mandats émis	447 743,31 €
	annulation de mandat	822,60 €
	EXCÉDENT de l'exercice 2022	87 404,45 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2021 (excédent)	290 089,97 €
	Part affectée à l'investissement en 2022	81 158,71 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE (excédent)	296 335,71 €
Investissement		
	Titres de recettes émis	165 787,70 €
	Mandats émis	126 774,35 €
	EXCÉDENT de l'exercice 2022	39 013,35 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2021 (déficit)	-61 887,11 €
	RÉSULTAT DE CLÔTURE (DÉFICIT)	-22 873,76 €

- Approbation du compte administratif 2022

Section de fonctionnement		
	RECETTES de l'exercice	534 325,16 €
	DÉPENSES de l'exercice	446 920,71 €
	EXCÉDENT	87 404,45 €
Section d'investissement		
	RECETTES de l'exercice	165 787,70 €
	DÉPENSES de l'exercice	126 774,35 €
	EXCÉDENT de l'exercice 2022	39 013,35 €
	Restes à réaliser	24 000,00 €
	Déficit N-1	61 887,11 €
	DÉFICIT 2022 avec prise en compte Restes à réaliser	46 873,76 €

- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		296 335,71 €
Affectation obligatoire :		46 873,76 €
À la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		249 461,95 €
Solde disponible affecté comme suit :		249 461,95 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		249 461,95 €

- Fixation des taux d'imposition 2023 :

Maintien des taux communaux d'imposition pour l'année 2023 soit :

	Taux de référence pour 2022	Coefficient de variation uniforme	Taux 2023
Taxe foncière (bâti)	28,21 %	1,000000	28,21 %
Taxe foncière (non bâti)	55,01 %	1,000000	55,01 %
Taxe d'habitation	00,00 %	1,000000	13,53 %

- Subventions 2023 : attribution pour un montant total de 5.390,00 Euros

- Budget primitif 2023

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		779 037,95 €
	Opérations réelles	557 338,00 €
	Opérations d'ordre	1 225,00 €
	Virement à l'investissement	220 474,95 €
Recettes		779 037,95 €
	Opérations réelles	529 576,00 €
	Opérations d'ordre	- €
	Excédent antérieur reporté	249 461,95 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses		424 152,54 €
	Déficit d'investissement reporté	61 887,11 €
	Restes à réaliser année N-1	19 271,60 €
	Nouvelles propositions	339 993,83 €
	Opérations d'ordre	3 000,00 €
Recettes		509 173,71 €
	Excédent d'investissement reporté	- €
	Affectation résultat fonctionnement 2022	46 873,76 €
	Virement de la section fonctionnement	220 474,95 €
	Autres opérations d'ordre	-
	Reste à réaliser année N-1	- €
	Nouvelles propositions	241 825,00 €

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 01 janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature M14 actuellement appliquée par la commune
- Approbation du contrat de territoire avec la CEA
- Création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles par la CEA de 49,1 ha, en raison des intérêts écologiques et paysagers du site
- Approbation du projet de l'ONF pour l'aménagement de la forêt communale 2023-2042

Réunion du 16 mai 2023

- Régularisation suite à la désaffectation de l'école de Saint Gall avec déclassement du domaine public
- Approbation du devis de refonte d'une nouvelle cloche de la société André VOEGELE qui s'élève à 12 198 € TTC, dont 2 136 € TTC pour le remplacement des battants
- Vente de l'ancienne école de Saint Gall à M. Hervé BOUR pour la somme de 300.000,00 €

Réunion du 4 juillet 2023

- Cession d'un terrain à M. Hervé JUNG, cadastré : au prix de vente de 500 €. Il sera inscrit dans l'acte de vente un pacte de préférence au profit de la commune pour une durée de 20 ans.

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance
2	50	Heidengarten	sol	9,56 ares

Conseil Municipal en 2023

- Acquisition de forêt : proposition faite aux propriétaires pour un montant de 15 000,00 €, frais de notaire inclus

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance
04	48	Grossweiher	3,74 ares
04	50	Grossweiher	13,60 ares
04	55	Grossweiher	3,10 ares
04	59	Grossweiher	30,80 ares
04	63	Grossweiher	4,14 ares
04	68	Grossweiher	12,59 ares
04	70	Grossweiher	3,09 ares
04	81	Rain	9,94 ares
04	90	Rain	9,02 ares
Total			90,02 ares

- Convention de mise à disposition de l'outil « DECLALOC » : un téléservice de déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

Réunion du 29 août 2023

Désignation de deux nouveaux membres de la Commission « Organisation des fêtes et Manifestations, Animation, jeunesse et culture » : MMES Jézabel SCHAEFER et Helena KRZYSZOWSKI

- Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 : résultat de la consultation des propriétaires sur la destination du produit de la location de la chasse communale : La double majorité requise à l'article L429-13 du Code de l'Environnement étant atteinte le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune.
- Demande de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2023 pour les travaux dans la « Grande Chapelle »

Réunion du 10 octobre 2023

- Avenant à la convention de portage foncier
- Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 : Approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières
- Fixation du taux de promotion pour tous les grades d'avancement de la collectivité

Réunion du 7 novembre 2023

- Aide à la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges – Versement des aides aux particuliers :
Subvention pour la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges sur l'ensemble du ban communal de THAL-MARMOUTIER selon les critères suivants :
 - Période : 1er octobre 2023 au 31 mars 2024 ;
 - Bénéficiaires : tous les propriétaires par foyer fiscal au regard de la taxe foncière ;
 - Montant : 10,00 € (dix Euros) par arbre, limité à 3 (trois) arbres par propriétaire ;
 - Pièce justificative : facture acquittée mentionnant le lieu de plantation (références cadastrales).
- Acquisition des parcelles suivantes : pour un montant total de 1 151,70 €

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance
01	0026	Dreisnitz	9,05 ares
02	0052	Heidengarten	5,64 ares
09	0063	Herrengarten	10,92 ares
09	79	Schwarzmat	12,78 ares
Total			38,39 ares

Réunion du 21 novembre 2023

- Transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes du Pays de Saverne : le conseil municipal donne un avis défavorable (4 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions)

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur www.thal-marmoutier.fr



C'est devant une assemblée d'une centaine de personnes et d'invités que le maire Jean-Claude DISTEL et le Conseil Municipal ont présenté leurs vœux pour 2023.

Le maire a rappelé que 2022 aura été une année difficile à bien des égards, COVID, la guerre en Ukraine et la canicule de l'été. Tous ces éléments ont fait que nous assistons actuellement à une forte reprise de l'inflation, une nette augmentation des prix de l'énergie et des taux d'intérêt.

Concernant les réalisations de 2022, le maire souligne la délivrance du permis de construire de la nouvelle

école intercommunale, les travaux de réaménagement de la chapelle du couvent et de l'atelier communal, la zone 30 sur St Gall et l'ensemble des travaux réalisés par les équipes de bénévoles : équipe travaux, équipe décoration ou les bénévoles de la bibliothèque. 2022 a également vu l'obtention de la 2^e fleur pour les villes et villages fleuris.

Quant aux perspectives 2023, il est prévu de lancer l'appel d'offres pour la nouvelle école, avec début des travaux espérés pour la fin du 1^{er} semestre, quelques travaux de réfections de voirie, la poursuite de l'aménagement de la chapelle du couvent, l'aboutissement souhaité du classement espaces naturels sensibles et la mise en place progressive de la végétalisation du cimetière.

Après avoir remercié l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'animation et à l'attractivité de notre village, le personnel administratif, le personnel technique, ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal qui par leurs implications, leurs propositions, participent à la bonne marche et gestion de la commune, le maire invita l'assemblée à partager la galette et brioche autour d'un vin d'honneur.



Commémoration

11 Novembre 2023

La commémoration du 11 novembre a été reportée au dimanche 12 novembre à 11h30 devant le monument aux morts.



C'est en présence des membres du Conseil Municipal, du Conseil de Fabrique, des Sapeurs-Pompiers, de la chorale Sainte Cécile et d'une délégation des parents d'élèves, que le Maire, Jean-Claude DISTEL a lu un extrait du message de Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et de Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants.

L'occasion de souligner le temps qui passe, un conflit lointain, obscur même pour les plus jeunes, une de ces guerres « entre la France et l'Allemagne », dont on ne sait plus bien pourquoi elles ont eu lieu.

Occasion également de rappeler que le 11 novembre est la journée où nous commémorons les victimes de

toutes les guerres 14/18 - 39/45 - 1954 - 1962 et aussi ceux de 1983 ou de 2008 et plus près de nous, nos soldats « Mort pour la France » le 18, 20 et 29 août 2023.

Le Maire, dans son allocution a rappelé qu'en 1914, au moment du déclenchement de la Grande Guerre, l'Alsace et la Moselle faisaient partie de l'Empire allemand depuis 43 ans et qu'à ce titre les soldats ont servi dans l'armée allemande.

Aussi, n'oublions jamais les morts et les blessés des générations qui nous ont précédées, n'oublions jamais la souffrance silencieuse de toute une population.



Entouré des membres du Conseil Municipal et des enfants de l'école primaire, le Maire a procédé au dépôt de gerbe.

Une collation a été servie à l'issue de la cérémonie, moment propice à l'échange.

Construction de la nouvelle école élémentaire intercommunale

Enfin !

Après plusieurs années d'études préliminaires, de démarches administratives et de travaux préparatoires, le chantier de construction de notre nouvelle école élémentaire intercommunale a démarré à la fin du mois de juillet 2023.



Auparavant, dès la fin de l'hiver, les arbres provenant des forêts de Haegen et de Thal-Marmoutier ont été abattus : résineux (pins, sapins, épicéas) pour le bois de structure, châtaignier pour le bardage.

Les grumes ont été transportées chez un scieur de la région qui a également assuré le séchage du bois qui a ensuite été livré chez un charpentier local.

LA FOURNITURE DES BOIS

Suite à la décision prise par les communes de Haegen, Gottenhouse et Thal-Marmoutier (SIVU Haegothal) de privilégier l'emploi du bois local pour la construction de la nouvelle école, 311 m³ de grumes de bois d'œuvre de pin, sapin et châtaignier ont été exploitées en forêt communale de Thal Marmoutier et 77 m³ de sapin-épicéa en forêt communale de Haegen.

Ces bois ont été vendus au SIVU qui les a mis à disposition de la Scierie EHRSTEIN, située à Lembach, titulaire d'un marché de prestation de sciage destiné à fournir au charpentier (Hopfner de Thal-Marmoutier) et au menuisier (Vollmer de Melsheim) les débits pour l'ossature, la charpente, les fenêtres...

Les sciages séchés sont en cours de livraison à l'entreprise Hopfner qui dans les prochaines semaines réalisera la construction bois qui sera ajustée sur la dalle et les voiles béton en cours de finalisation.

Le chantier proprement dit a débuté par les travaux de terrassement ainsi que d'aménagement des accès et de préparation d'une aire de stockage sur un terrain adjacent.

Une particularité de cette école, conçue sous forme de bâtiment passif, est l'absence de fondations : la dalle béton, appelée aussi radier, est posée sur un lit de 60 cm de matériau isolant compacté et fabriqué à partir de verre recyclé.





Après la pose préliminaire de tuyaux, gaines et fourreaux destinés aux installations électriques et sanitaires, la radier de 30 cm d'épaisseur a été coulé sur une armature métallique.



Dans la foulée, l'entreprise de maçonnerie a pris le relais et monté les murs en béton : il s'agit essentiellement du mur arrière adossé à la colline côté nord et des murs intérieurs, sachant que les autres murs seront en structure de bois réalisée par le charpentier qui entamera ses travaux avant la fin du mois de novembre.

L'école, qui aura une superficie de 500m², abritera 4 salles de classe (les deux classes de Haegen, la classe de la mairie et celle du couvent de Thal seront à ce moment rapatriées dans cette nouvelle école), des espaces d'accueil et de circulation, des locaux sanitaires, des locaux pour les enseignantes ainsi que des locaux techniques.

La fin des travaux est prévue au courant de l'année 2025.

Président du SIVU
Haegothal
Jean-Luc SIMON



Volume de déchets en nette baisse !

C'est entre deux averses que le nettoyage de printemps a été effectué ce samedi 25 mars 2023. Est-ce une prise de conscience que la nature n'est pas une poubelle ? Mais un bien précieux qui mérite le respect, ou le ramassage régulier d'associations ou de particuliers ?

La mise en place du nouveau tri à compter du début janvier 2023 participe-t-elle à cette dynamique ? Nous nous réjouissons de constater que nous sommes sur la bonne voie.

Bien sûr, nous aurions souhaité que plus de concitoyens se mobilisent dans l'opération, mais force est de constater qu'en peu de temps les principaux axes routiers ont été ratissés.



RAPPEL : Que dit la loi concernant les dépôts sauvages de déchets...

Plus d'un million de tonnes de déchets sauvages ont été abandonnées dans la nature en France en 2020.

Et notre commune n'est pas épargnée par ces actes d'incivisme !



Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Cette année encore des déchets sauvages (déchets ménagers, gravats, pneus, appareils électroménagers, huiles et produits chimiques) ont été illégalement abandonnés dans la nature.

Les chemins ruraux qui desservent les espaces agricoles peuvent devenir rapidement des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois ou dans une rivière.

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

Parce que ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. Ils sont dangereux pour l'environnement et la santé publique.

Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Soyons tous concernés !



L'ennui n'est pas de mise à L'EHPAD !

Le 10 juin a eu lieu notre traditionnelle fête d'été.

Cette dernière était agrémentée d'un match de football des enfants du club de football de MONSWILLER et animée par les pom-pom-girls de BOUXWILLER et SINGRIST.

Et pour conclure cette belle journée intergénérationnelle de la tarte flambée et un brin d'accordéon ont été proposés.

Durant l'été, les résidents ont pu profiter de balade dans le village à bord d'un vélo triporteur électrique. La fille d'une résidente a même accompagné sa maman durant la promenade.



Vous pouvez noter dès à présent dans vos agendas respectifs que nous organiserons conjointement avec l'association « les Amis du Home Saint Joseph » un concert de la Saint Joseph, **dimanche le 17 mars à 16h00** en l'église Saints Pierre & Paul de Thal-Marmoutier.

Les bénéfices de cette manifestation serviront exclusivement à agrémenter le quotidien des résidents.

Marjorie Animatrice
EHPAD Abrapa
Thal-Marmoutier 03 88 91 22 40

Année 2023, année de labeur

Dès les premières lueurs du printemps et jusqu'au mois de juillet, Denise, Ilse, Martine, Simone et Marie-Cécile, joyeuse équipe de décoration s'est mise au travail. Quelle joie de se retrouver avec Julien, agent communal expert en décoration florale !

Julien pose les petits pots selon son plan imaginé dans sa tête, suivent les petites mains qui s'activent avec ardeur et miracle, un mois après quelle floraison abondante qui ne cesse de nous émerveiller. Bien sûr, nous ne restons pas insensibles aux compliments formulés par les gens de passage qui s'extasient devant le résultat.

Une autre tâche attendait néanmoins l'équipe dans le jardin pédagogique. Les herbes indésirables ont envahi les parterres au risque de cacher les belles fleurs. Il fallait désherber

Un temps d'été trop chaud a freiné leur ardeur mais dès le mois de septembre, les mauvaises herbes ayant repris de plus belle, la joyeuse troupe a repris les outils pour vaincre, liseron, chiendent et autres mauvaises herbes bien tenaces. Tous les mardis matin dès

8 heures, ces ouvrières motivées s'occupent à nouveau pour redonner une belle allure au jardin pédagogique.

Si d'autres bonnes volontés veulent se joindre au groupe, elles seront accueillies dans la joie et la bonne humeur. Un nouveau projet de décoration est dans les cartons. Venez découvrir

S'adresser à Ilse KONRAD - Tél. 06 08 98 86 11
L'équipe de bénévoles



de gauche à droite : Simone, Marie-Cécile, Ilse et Martine
(Denise absente sur la photo)



Avant



Après



" Remise du diplôme d'honneur 2^e fleur avec les félicitations du jury "

Décorations côté Forge

Depuis Noël 2022, un nouveau forgeron est venu habiter à la Forge de Thal-Marmoutier. Sous la neige les enfants sont venus le rejoindre pour pratiquer tous les sports de glisse : luge, ski, patinage et même batailles de boules de neige endiablées. Le Père Noël n'a pas hésité et est venu leur distribuer des cadeaux enchantés. C'était la joie !

Au printemps, notre forgeron a été rejoint par sa fille, suivi de son gendre en costumes traditionnels. Puis Pâques a été fêté comme il se doit en même temps que les cigognes revenaient en Alsace.

En été grosse surprise ! Un petit bonhomme est arrivé par les airs apporté par Madame Cigogne. Voilà donc nos amoureux très heureux et notre forgeron

devenu grand-papa. Que pouvons-nous leur souhaiter de mieux, si ce n'est de passer encore un Noël à Thal.

Tous ces personnages ont été réalisés avec des matériaux de récupérations et beaucoup d'imagination. Tout peut servir : branches de bouleau, cordelette, boules de polystyrène, coquilles de noix, brins de laine et restes de tissus, bouts de rubans et de dentelles et même un morceau de noix de coco pour le landau et des rondelles en bouchons de liège. Et même des grains de poivre pour les cheveux.

Il suffit de commencer et les idées s'enchaînent, même pas besoin de modèle, juste profiter du plaisir que cela donne à créer et à admirer.

Bonnes Fêtes à tous,

Denise Berret

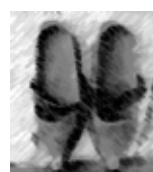


Thal hier et aujourd'hui...

A THAL, les années ont bien effacé de nombreux souvenirs. Alors pour vous rappeler les temps anciens, ces quelques prises de vue vous permettront de faire un saut dans le passé. À vous d'associer les photos d'aujourd'hui à celles d'hier et de les replacer sur le plan à l'aide des ronds de couleur.



Thal hier et aujourd'hui...



1/d/gris 2/e/brun 3/c/rouge
4/b/bleu 5/f/vert 6/a/jaune



Rémy Lehmann

Transports SALI, 50 ans déjà !



C'est samedi le 1^{er} juillet, que l'entreprise SALI organisait **le 50^e anniversaire de sa création**, avec un grand nombre d'invités autour d'un magnifique buffet.

L'histoire débuta en 1957, quant le grand-père Charles SALI a créé son entreprise de débardage et transport de grumes avec 3 à 4 camions.

En 1973, l'entreprise se transforme en Société de transports logistique et porte progressivement son parc de camions à 8.

Au fil des années, l'entreprise évolue de même que le parc de camions ; essentiellement dans le transport de denrées alimentaires et autres marchandises sur le territoire français, mais également en Allemagne. La partie transport de grumes reste présente avec récemment un parc de stockage de chênes, à l'entrée du village.

Passé SAS en 2015, c'est en septembre 2021 que Michaël SALI est nommé PDG de l'entreprise. À ce jour, elle compte 25 camions.

L'entreprise est partenaire de notre salon du vin et de la gastronomie depuis sa création en 2012. C'est elle qui achemine les palettes des viticulteurs à partir de Lavérune, en passant par Cabrières d'Avignon, Rasteau et Monthélie.

Le comité d'organisation est très reconnaissant envers l'entreprise pour ce geste commercial et pour sa fidélité.

Longue vie à SALI Transports.



Fête nationale

Il est maintenant de tradition d'inviter les citoyens du village et environs, à se retrouver sur l'espace champêtre à l'arrière de la salle Jeanne d'Arc le 13 au soir pour les festivités du 14 juillet.

À partir de 19h00, les premières tartes flambées sortaient du four pour le plus grand plaisir des personnes ayant pris place dans ce beau cadre bucolique. L'équipe municipale assurait la buvette afin de satisfaire tout un chacun.

Tandis que l'orchestre MOONDAY VOICES, en habitué des lieux, a su accompagner d'une ambiance feutrée, tout ce beau monde.

Parmi les chanteurs du groupe, personne n'est resté insensible au timbre de voix d'une nouvelle star !

Un grand talent en devenir...

C'est vers 23h00, lors cette belle nuit estivale, que le feu d'artifice a été tiré, et nous a offert une nouvelle fois, un magnifique spectacle de pyrotechnie.

L'illumination du ciel de Thal a fait pétiller les yeux des spectateurs !





Fête des aînés

C'est autour d'une centaine de convives que s'est déroulé le rendez-vous annuel de nos aînés. Comme l'année précédente, les deux équipes de bénévoles se sont joints aux festivités.

L'équipe municipale avait dressé de belles tables avec des couleurs harmonieuses, afin de rendre cette rencontre chaleureuse.

Quant au choix du menu, celui-ci a été fort apprécié, de même que le fromage à la coupe et le dessert. Le tout accompagné par des vins choisis parmi les viticulteurs du salon du vin.

Au fur et à mesure que les invités arrivaient, de petits groupes de discussions se sont formés et ils ont mis du temps à s'installer à table.

Dans l'allocution de bienvenue, le Maire a relaté la conjoncture économique difficile, mais aussi une

conjoncture mondiale instable, avec notamment la guerre en Ukraine qui impacte notre quotidien.

Après avoir fait un rapide tour d'horizon des dossiers en cours et parlé des animations à venir dans les prochains mois, le repas a pu être servi.

Entre chaque plat notre magicien et aîné Yves Baur passa de table en table pour présenter ses tours de magie. Belle animation qui a suscité intérêt et admiration.

La conseillère départementale ainsi que le maire de Wasselonne nous ont rejoint en fin de repas et sont allés au contact de nos aînés en s'attardant à chaque table.

C'est vers 17h30 que les premiers invités sont partis en emportant un pot de fleurs printanier pour les dames et un coffret de vin pour les hommes.



Changement de nom rime avec changement de saison...

La traditionnelle **marche gourmande** a été rebaptisée **balade champêtre du Piémont** et a connu un franc succès en ce dimanche printanier du 14 mai !



Dix kilomètres de marche attendaient les plus courageux à travers les champs, les vergers et les forêts de nos trois communes, Thal-Marmoutier, Gottenhouse et Haegen.

Des paysages époustouffants depuis le château du Haut-Barr, en passant par la tour du télégraphe Chappe et la tour du Brotsch ont ravi les randonneurs, parsemés de trois stands gourmands.



Ceux-ci étaient tenus par l'association des parents d'élèves du RPI Haegothal « Les P'tits Bretzels », présente pour la troisième fois consécutive pour cet événement. Au menu : bretzels, symbole de leur association, mais également du crémant d'Alsace et du jus de pomme venant des vergers de Thal-Marmoutier. Les bénéfices de cette action vont leur permettre d'investir dans de nouveaux matériels éducatifs destinés aux enfants des différentes écoles.



© DNA



La marche a rassemblé plus d'une centaine de participants âgés entre 11 mois et 85 ans.

Jean-Marie Zuber, créateur du circuit, et le maire sont ravis de pouvoir à nouveau proposer cette balade afin de « sensibiliser les jeunes personnes aux paysages locaux, ainsi qu'aux produits naturels non traités, comme le jus de pomme de la commune ».

Il est aussi important pour eux de garder « l'esprit de la marche et donc, de redonner le goût aux jeunes de découvrir les patrimoines paysagés qui les entourent ».



Une ambiance chaleureuse aux stands ponctue les efforts de marche, mélangeant tous les âges pour un partage en pleine nature réussi.



Les manifestations



La réputation du Salon « Vins et gastronomie » de Thal-Marmoutier, aux mains de l'association Jeanne-d'Arc et de la municipalité, n'est plus à faire. Du vendredi 17 au dimanche 19 novembre dans le cadre de la 12e cuvée, les stands des treize vigneron n'ont ainsi que très rarement été inoccupés. « Il y a une affluence régulière », se satisfait le maire Jean-Claude Distel, avant d'ajouter, au sujet des visiteurs : « Ce sont des gens qui ne viennent pas juste consommer, chacun part avec au moins un carton. »

Accompagné de sa femme Édith, Jean-Pierre est venu faire quelques emplettes. « Nous sommes des réguliers », sourit-il. À tel point qu'il sait où chaque viticulteur est placé au sein de la salle polyvalente.

À Thal-Marmoutier, on prend le temps

Le Savernois apprécie ce « salon convivial » où l'on peut prendre le temps de discuter directement avec les vigneron. Un sentiment partagé par le dernier venu des treize professionnels de la vigne, Séverin Chollet, à la tête du domaine éponyme à Pouilly-sur-Loire dans le département de la Nièvre. « On a le temps d'expliquer correctement les choses aux gens », indique-t-il, en saluant le côté « familial » de l'événement.

Sur le stand d'à côté, occupé par le domaine Dissaux Brochot implanté à Binson-et-Orquigny (Marne), « on est toujours content de revenir ici », lâche Éva, la compagne du vigneron Morgan Dissaux, très sollicité par les visiteurs. « Il y a une bonne ambiance, décrit-elle. Et les clients sont sympas ! »

Ce week-end, un couple de Stutzheim a fait un crochet à Thal-Marmoutier, très précisément pour le champagne du domaine situé à quelques encablures d'Épernay. « Le prix est intéressant », précisent-ils avant de régler leur carton de six bouteilles.

Côté restauration, les deux soirées « mets-vins », proposées vendredi et samedi par le restaurant étoilé Le Kasbür de Monswiller, ont comme à l'accoutumée affiché complet avec à chaque fois 135 repas. Cette année, des tables ont même dû être dressées dans la salle polyvalente. « Notre agent communal nous a accompagnés dans l'aménagement et la décoration », tient à saluer Jean-Claude Distel. Une nouvelle preuve de l'engouement suscité par ce salon où convivialité et intimité sont les maîtres-mots.



Les manifestations



L'association Jeanne d'Arc recherche bénévoles souhaitant participer et contribuer à l'organisation du salon des vins et de la gastronomie et la soirée fête nationale du 13 juillet.

Candidature à adresser par mail : mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

Le travail des charpentiers

Le travail du charpentier existe depuis longtemps mais la profession atteint un grand niveau artistique au XVI^e et XVII^e siècle.

Le charpentier n'était vraiment efficace qu'en travaillant en équipe. Il fallait préparer le bois, le scier, l'assembler et le monter. Lors des travaux dangereux, un compagnon veillait sur son voisin.

Certains travaux réalisés par les charpentiers furent plus tard réservés aux menuisiers. On était fier d'appartenir à une corporation comme celle des charpentiers. On apportait un soin particulier à la préparation du **RICHTFESCHT** ou fête d'achèvement.

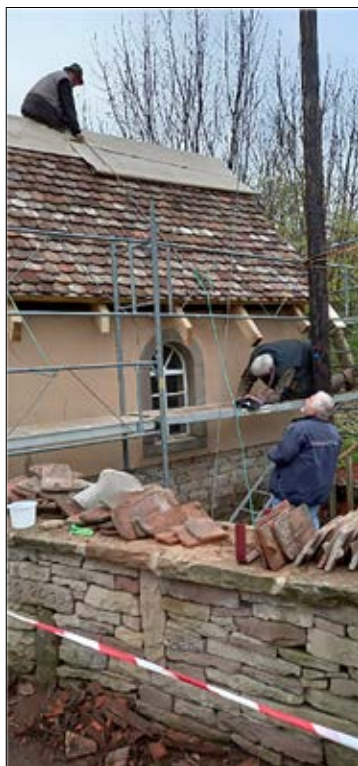
À ce moment-là les charpentiers fixent un arbre sur le faite de la maison. L'arbre est en général décoré de

rubans ou de mouchoirs multicolores. On y attache aussi une bouteille de vin et des verres.

La bouteille pourra ensuite être descendue par le propriétaire ou par son représentant. C'est aussi l'occasion de servir un verre de l'amitié aux corporations qui auront déjà œuvré sur le chantier.

Ont travaillé pour l'instant à ce chantier l'équipe des bénévoles appelée les **MURAILLEURS** sans oublier tous ceux qui ont contribué à la fourniture des matériaux, de l'eau et de l'électricité et à la mise à disposition de l'échafaudage ou autre matériel.

N'oublions pas ceux qui ont participé au soutien moral de l'équipe pour nous avoir invités à boire le café. Qu'ils en soient remerciés. Voisins et amis peuvent également faire partie de l'évènement.



Le discours d'inauguration appelé le Richtspruch prononcé par le charpentier raconte :

- la joie d'avoir achevé une belle œuvre ou même un chef d'œuvre,
- Le charpentier remercie le tout puissant
- Et il demande protection et bénédiction pour ses occupants s'il s'agit d'une maison d'habitation

Notre objectif est la rénovation d'une petite chapelle qui se trouve à proximité d'un ancien bief qui alimentait une scierie et un moulin. Cette chapelle a été construite après la guerre 14-18 par la famille FLECKSTEINER.

La chapelle initialement prévue de l'autre côté de la route a pu être construite à l'emplacement actuel grâce à une donation

La charpente de la chapelle a été rénovée en 1948 par Monsieur BRILL Joseph. Le bois a été fourni par la famille HERTSCHUH.



L'équipe bénévoles

Arthur, ancien secrétaire de mairie surnommé « le sage » est notre druide, notre photographe. Travaille avec minutie hors norme pour nettoyer calvaire, crucifix, inscription, etc...

Éric, ancien éducateur, ancien chef scout, spécialiste des châteaux forts et du Moyen-Age, remplit les brouettes avec la truelle pour faire durer le plaisir. Il a souvent de drôles d'idées à tort ou à raison. Travaille bien et encore mieux si des bouchées à la reine sont annoncées pour midi. Il nous ramène croissants et petits pains au chocolat, très important le matin avant de démarrer les travaux.



Guy, ancien outilleur manie aussi bien marteau et burin que son bavardage, nous remonte le moral si besoin avec ses blagues et histoires du village et de ses ancêtres. Donne toujours de bons conseils bref un vrai gars de notre terroir alsacien.

Joseph, tourneur sur métaux, il est encore actif et passionné par son travail de tourneur. Il se libère le jeudi pour donner un coup de main. Travailleur acharné et volontaire.

Lucien, ancien monteur, il a installé durant sa carrière professionnelle des chaînes de montage dans le monde entier. Maintenant il monte des murs en pierres sèches à Thal-Marmoutier. Est aussi notre spécialiste en menuiserie et travaux de boiserie, une autre de ses passions.

Patrick, ancien chercheur au CNRS, il cherche toujours encore et des fois il fait des trouvailles sous les vieilles pierres. Il répare nos machines (disqueuse, perforateur, scie...). Également spécialiste du mélange de mortier. Étant natif de Charleville-Mézières, il maîtrise parfaitement notre dialecte.

Rémy, ancien employé de banque, polyvalent, toujours prêt à rendre service, spécialiste béton. Il est aussi affecté tous les jeudis à midi au service repas que nous prenons ensemble dans la joie et la bonne humeur. Très important pour reprendre des forces pour pouvoir affronter l'après-midi.

Et enfin, un deuxième **Rémy, Ehrhart** de son nom de famille. Il est notre guide. Ancien chef d'entreprise de travaux. Il manie outils et matériaux comme un pro. Il est dans le matériau. Il est le matériau. Il commande l'équipe mais est le plus souvent commandé par tout le groupe. Il est bon, il est bien et il est dans le vrai, il est notre chef.

Nous avons une devise :

FAIS CE QUE TU PEUX AVEC CE QUE TU AS !!!



Restauration de la chapelle
Rue des tilleuls Schwebwiller



Un petit clin d'œil à « l'équipe de restauration » et surtout chapeau bas pour leur travail remarquable !!!

Tout au long de l'année, tous les jeudis, on peut les voir à l'œuvre aux quatre coins du village à remettre en valeur les endroits bucoliques de Thal.

Rémy Weckel a tenu à immortaliser, à sa manière et avec son style si particulier, ces vaillants bénévoles qui s'affairent actuellement autour de la chapelle pour lui redonner fière allure. Toiture, murs intérieurs et extérieurs, plafond et murets alentours, tout a été rénové !!!

Par contre, c'est avec beaucoup d'humour qu'il a isolé le chef de chantier du reste de l'équipe, mais pas vraiment à son avantage, quand on connaît ses immenses qualités !!!

Rémy Lehmann



Le trophée « patrimoine et préservation » dans les mains de nos jeunes retraités !

L'aventure a commencé par une journée citoyenne au printemps 2019. Il s'agissait de démonter un mur de pierres sèches qui menaçait de s'effondrer. Rémy E. a voulu garder ses pierres pour les réutiliser. Très vite, un groupe de retraités s'est formé afin de continuer à embellir notre commune à moults endroits.

Pour la restauration de la chapelle, la matière première n'a pas manqué puisqu'il s'agit de matériaux de récupération provenant de la démolition d'anciens bâtiments du village. Pour s'assurer du caractère

authentique de ces reconstructions, les bénévoles et le maire se sont basés sur des documents historiques.

Les murs de la rue des Tilleuls ont été reconstruits en 2019 et 2020. S'en est suivie la restauration de la chapelle en 2022. « Nous avons enlevé le toit, remplacé la charpente et remis en place des tuiles traditionnelles alsaciennes, des « biberschwanz » récupérées, et au printemps 2024, nous allons refaire la peinture intérieure et les fresques », confie Rémy au nom de l'équipe de bénévoles.

Entre-temps, en 2021, les dynamiques retraités avaient rénové un calvaire de 1853 au pied duquel ils ont installé un banc en bois offrant un beau point de vue.

Les bénévoles ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin et le maire espère immortaliser leur travail dans un livre de mémoire sur Thal-Marmoutier.

Félicitations à nos lauréats et grand merci à l'équipe.



Remise du trophée des mains de François Baroin



COULÉE DE LA NOUVELLE CLOCHE

Une délégation du conseil municipal ainsi que les membres du conseil de fabrique ont accompagné Monsieur le Maire vendredi le 6 octobre pour assister à la coulée de la nouvelle cloche dans les ateliers de la Société André VOEGELÉ à Strasbourg. Leurs cloches sont des pièces uniques, de fabrication artisanale et traditionnelle.



D'abord il **faut choisir le profil spécifique** de la cloche et définir la note de musique qu'elle devra produire. Ce profil est tracé sur une planche en bois qui sert de gabarit pour façonner le moule en argile. Cette planche est fixée sur un axe qui permettra sa rotation. Ensuite vient la **fabrication du noyau** qui donnera la forme de l'intérieur de la cloche. La surface est largement enduite d'argile et la planche, en tournant autour de l'axe, vient lui donner la forme du profil intérieur de la cloche qui a été découpée au préalable. Cette opération se fait en plusieurs étapes avec la chauffe du moule afin de faire sécher l'argile et d'obtenir une surface parfaitement dure et homogène. Le noyau terminé est alors enduit d'une substance anti adhésive.

L'étape suivante est la **préparation des décors**, ornements et inscriptions qui figureront en relief sur la robe de la cloche, par la technique de la cire perdue : ces éléments vont fondre dans le processus de fabrication du moule pour laisser leur empreinte en creux, ces creux remplis par le métal lors de la coulée donneront à nouveau le relief sur la cloche.

Ensuite vient la **fabrication de la fausse cloche**. Après avoir découpé dans la planche à trousser l'épaisseur correspondant à l'épaisseur de la cloche on fabrique une maquette grandeur nature de la future cloche et on y pose les décors. L'ensemble est recouvert de couches successives d'argile qui séchent à l'air libre. Cette carapace d'argile appelée chape donnera la forme extérieure de la cloche.

Il faut encore fabriquer le moule de la couronne constituée de six anses et d'une anse maîtresse. Il sera mis en place sur le moule de la cloche et assemblé par de l'argile, l'ensemble étant coulé d'une seule pièce.

Après plusieurs semaines de séchage, les 3 parties constituant le moule sont séparées, la chape est

soulevée, la fausse cloche est délicatement cassée et retirée de la surface du noyau. Le noyau est alors descendu au fond de la fosse de coulée et la chape est minutieusement repositionnée par-dessus. L'espace vide entre ces deux parties sera rempli de métal pour former la future cloche.

Le moule doit alors être enterré dans la fosse afin de résister à la pression du métal en fusion, la terre est fortement pilonnée autour du moule pour obtenir une stabilité parfaite.

Les canaux de coulée sont préparés en briques réfractaires et maçonnés à l'argile. Le bronze utilisé est un alliage titrant 78% de cuivre et 22% d'étain. Le métal est chauffé entre 1100 et 1200° ; après brassage, dégazage et écrémage, il est versé d'une traite dans le moule qui va refroidir progressivement pendant plusieurs jours.

C'est l'étape à laquelle nous avons assisté. Au préalable, l'équipe des fondeurs la future cloche et l'assistance ont été bénis par le Père Pius curé de Koenigshoffen, de la paroisse voisine de l'atelier.

La fosse doit à nouveau être vidée pour permettre le démoulage de la cloche neuve, le moule de la couronne et le noyau seront également brisés. Après nettoyage et polissage la cloche sera accordée pour ajuster finement les sons partiels et former un ensemble harmonieux avec les autres cloches.



Elle sera ensuite livrée et présentée à la population avant son installation dans le clocher. C'est l'occasion de réaliser sa bénédiction, et de recevoir officiellement son nom en présence de ses parrains et marraines. Cette cérémonie aura lieu le 17 décembre durant la messe dominicale. L'après-midi à 16h30, nous organiserons un concert de bienfaisance pour finaliser le paiement de cette opération.

Isabelle Oberlé, pour l'Équipe Municipale et les membres du Conseil de Fabrique



La commune communique

Depuis mars 2023, la commune a opté pour ce nouveau moyen de communication rapide et simple d'utilisation. Une nouvelle façon de toujours rester informé des actualités en temps réel !

Suivez le guide ci-dessous pour télécharger simplement l'application :



La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !



INFOS **ALERTES** **AGENDA**

- ✓ **Gratuit**
- ✓ **Anonyme**
- ✓ **Sans Publicité**

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :



Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3

Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !





Accueil | plan du site | contact

Rechercher...

ACCUEIL MAIRIE & MUNICIPALITÉ CULTURE & EDUCATION VIVRE À THAL SALLE POLYVALENTE Vos services en ligne



FLASH INFO

- **INFOS SMICTOM** : prochaines animations grand public
- **Création d'une zone de préemption au titre des ENS (Espaces Naturels Sensibles)** - Extrait des délibérations
- **LA POSTE SE TRANSFORME** : à compter du 13 juin 2023, les horaires de passage des facteurs évoluent
- **PANNEAU POCKET** : un nouvel outil de communication est à votre disposition - toutes les informations et alertes de la commune, téléchargez gratuitement l'application !
- **Aides Bonus Vélo 2023**
- **Aides financières rénovation énergétique 2023**
- **Calendrier des levées ordures ménagères et recyclables 2023**
- **PERMANENCE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

MANIFESTATIONS

17 dec <

Concert de bienfaisance

à 16h30, à l'église Saints Pierre & Paul

ACTUALITÉS

- Délibérations Conseil Municipal
- Enquête INSEE, statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages
- Vos démarches d'urbanisme simplifiées en ligne (ATIP)
- Le Conseil Conjugal et Familial de l'AGF
- Une solution de tri simple pour les biodéchets, offert aux habitants
- La recette d'un bon compost - Smitom
- Concertation SCOT - article et réunion publique
- Thal-infos N°47

Sans oublier, le site officiel de la commune : www.thal-marmoutier.fr



La bibliothèque a fêté ses 30 ans !

Voilà déjà un peu plus de 30 ans que la municipalité de Thal, sous l'égide du Maire de l'époque, Antoine Hertschuh et de l'instituteur-secrétaire de mairie, Albert Gébus, a fait le choix de **l'installation d'une bibliothèque** au-dessus de la scène de la salle polyvalente en construction.

Ce projet a pu voir le jour dans le cadre d'une politique nationale et départementale soutenant la création de bibliothèques, ce afin de promouvoir et d'encourager la lecture publique en milieu rural.

Que de chemin parcouru depuis ce temps où plusieurs bénévoles sous la responsabilité de Pascale Delorme jusqu'en 2010, se sont relayés pour aménager et faire vivre cet espace culturel et lieu de vie.

Aujourd'hui beaucoup de choses ont évolué afin de faciliter l'accès à des collections riches et variées : la **possibilité de réserver directement sur le catalogue en ligne de la BDA** (Bibliothèque d'Alsace) avec **acheminement des livres par navette tous les mois**, **l'accès au catalogue en ligne de la bibliothèque de Thal**, l'ouverture de la BDA aux **ressources numériques**, la **gratuité de l'inscription** depuis l'an dernier.

Certes la période du COVID a ralenti le fonctionnement pendant de nombreux mois, mais la bibliothèque a repris son rythme de croisière entre autres avec les 5 classes du RPI Haegothal qui sont accueillies chacune tous les 15 jours à la bibliothèque.

Ce grand anniversaire a été fêté dignement en présence de nombreux élus, M. le député, Patrick Hetzel, Mme la conseillère d'Alsace, Michèle Eschlimann, M. le Conseiller d'Alsace, Patrick Buffa, Mme la Maire de Haegen Marie-Pierre Oberlé et évidemment M. le Maire de Thal, Jean-Claude Distel. Un vin d'honneur a été servi dans la salle du mille-club accompagné d'un excellent gâteau d'anniversaire



L'après-midi a été animée par Stéphanie, nouvelle bénévole qui a proposé des séances de contes de Tomi Ungerer devant un public jeune et adulte attentif. **L'association « les p'tits Bretzels »** a organisé de nombreux ateliers, bricolage, maquillage, dessin mais aussi des jeux pour jeunes, adultes et même seniors qui ont connu un grand succès. Une petite restauration

a été proposée au profit de la classe verte du SIVU Haegothal

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Mercredi : 16h à 18h

Jeudi : 16h à 18h30

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque

n'ouvre que les jeudis soirs de 16h à 18h30

La bibliothèque est fermée pendant les vacances de Noël

Liens utiles

Catalogue en ligne de la bibliothèque de Thal

<https://opac-x-bibliothequethalmarmoutier.biblixnet.net>

Catalogue en ligne de la BDA

<https://bibliotheque.alsace.eu>

À notre grand plaisir une dizaine d'adultes a saisi l'occasion pour s'inscrire à la bibliothèque et profiter du potentiel très riche de choix de livres proposés dans ce lieu de culture et dont le prêt est gratuit de surcroît.

Citation de Jules Claretie :

« Vous aimez les livres ? Vous voilà heureux pour la vie. »

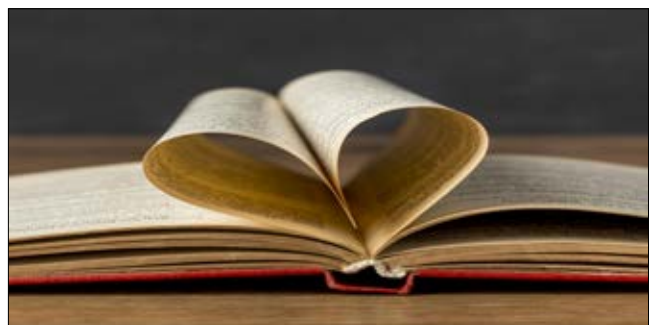


Toute l'équipe souhaite de tout cœur que les livres rendent heureux encore pour longtemps de nombreux lecteurs

Après **30 années de bénévolat** à la bibliothèque, **Anny Lang a choisi de prendre sa retraite**. Par son dynamisme, sa capacité de travail et son sens pratique, elle a contribué de manière efficace au bon fonctionnement de ce lieu de culture. **Merci pour son engagement !**

Bonne continuation à elle dans ses nombreuses activités !

Danièle Lehmann.





Le petit mot de l'infirmière - Santé Publique -

Le temps s'est refroidi, le crépuscule se dessine plus tôt, les cheminées se réveillent et l'on s'emmitoufle dans de gros manteaux, ça y est la période des fêtes approche à grand pas. Comme nous sommes en Alsace, les festivités de fin d'année s'accompagnent de nombreuses traditions culinaires : bredele, mannele, vin chaud, stollen, repas de fête accompagné d'un bon verre de vin.

Ce régime, pas vraiment diététique, peut entraîner des soucis de santé, notamment la crise de goutte. Alors avant de vous laisser festoyer, laissez-moi vous présenter cette maladie plutôt fréquente afin de prévenir certains risques.

Qu'est-ce que la goutte ?

La goutte est une maladie chronique causée par un excès chronique d'acide urique dans le sang. Lorsque les cristaux d'acide urique se déposent dans les articulations, ils créent une réaction inflammatoire douloureuse, on parle alors de crise de goutte.



Quels sont ses signes ?

La crise de goutte se manifeste, souvent la nuit, par une réaction inflammatoire au niveau d'une articulation gonflée, devenant douloureuse, rouge, chaude et difficilement mobilisable.

Quelles sont ses causes ?

L'acide urique est naturellement présent dans le corps, il est le fruit de la désintégration de protéines, les purines, provenant de nombreux aliments. Il est éliminé par les reins puis par les urines. Un défaut d'élimination par les reins peut venir d'une prédisposition génétique et l'apport trop important de purine par une alimentation trop riche aggrave le problème.

Certaines maladies chroniques peuvent aussi favoriser le risque d'apparition de cette maladie : insuffisance rénale, obésité ou diabète par exemple.

Comment le diagnostic est-il posé ?

Votre médecin va tout d'abord observer les signes cliniques de l'inflammation et palper le membre concerné.

Une prise de sang peut être demandée pour mesurer le taux d'acide urique dans le sang.

Quel sont les traitements ?

Il faut une à deux semaines pour que la crise disparaisse sans traitements, mais des médicaments notamment à base de colchicine ou les anti-inflammatoires non stéroïdiens diminuent les douleurs en quelques heures. Votre médecin peut également mettre en place un traitement de fond si les crises se multiplient.

Le repos de l'articulation et l'application de froid va améliorer votre état.

Que puis-je faire au quotidien ?

Des mesures d'hygiène de vie et diététiques doivent être prises.

Il est conseillé de pratiquer une activité physique régulière et de boire abondamment, environ 2 litres par jour plutôt des eaux minérales, réduisez la quantité d'alcool à un verre de vin occasionnel et changez votre alimentation.

Les aliments gras et riches en purines sont à éviter :

- ▶ viandes grasses et jeunes (bœuf, gibier, veau, agneau, coquelet)
- ▶ abats et charcuterie,
- ▶ hareng, anchois, sardine, saumon et fruits de mer
- ▶ légumes secs type haricots et pois secs, lentilles ou pois chiches
- ▶ certains légumes : asperge, ail, chou, champignons, épinard, poireau, piment, poivron et tomates
- ▶ certains fruits : datte, figue, kaki, coing, poire, pomme, raisin et agrumes
- ▶ pâtisseries et chocolat au lait

La liste est longue et peut être effrayante, surtout pour les repas de fêtes. Mais pas d'inquiétude, il reste encore tout un panel d'aliments que vous pouvez déguster :

- ▶ viandes blanches, dinde ou poulet
- ▶ œufs
- ▶ poissons à chair blanches
- ▶ yaourts et lait de vache
- ▶ certains légumes : aubergine, carotte, concombre, choucroute, légumes verts, pomme de terre, oignon et salade
- ▶ féculents
- ▶ pain complet
- ▶ infusion (pour remplacer le thé ou le café)

Nous espérons avoir pu vous sensibiliser à ce problème de santé et s'il vous reste des questions, n'hésitez pas à solliciter votre médecin. Il nous reste qu'à vous souhaiter de bien profiter de la saison qui approche.

Pour toutes demandes notamment **pour les campagnes de vaccination covid 19 ou grippal**, vous pouvez venir nous rendre visite au Centre de Soins Infirmiers (1 rue Ballerich à Thal-Marmoutier) ou nous joindre par téléphone au 03.88.91.65.45.

Mathilde KLEIN
et ses collègues infirmières du Centre de Soins

Des nouvelles de la MAM

Notre Maison d'Assistantes Maternelles « PETIT À PETIT », située rue du Couvent, rentre dans sa troisième année.



Situés au cœur du village, nos locaux nous permettent de profiter pleinement des différentes installations de la commune à destination des enfants.

Grâce à l'aire de jeux, au jardin pédagogique et au jardin partagé, nous avons eu la chance de proposer nombre d'activités à la vingtaine de petits que nous accueillons.



Nous sommes heureux de nous inscrire dans cette dynamique de Thal-Marmoutier, portée vers les familles. Nos promenades quotidiennes, nos visites à la Maison de Retraite, nous permettent de développer des liens avec les habitants et de cultiver la rencontre et le partage.



Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions et vos besoins d'accueil de vos enfants.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 03.88.89.82.84 ou par mail à petitapetitm@gmail.com

L'équipe de la MAM



Sortie à l'Écomusée

Jeudi 4 mai 2023, nous avons passé la journée à **l'Écomusée d'Alsace à Ungersheim**.

Une sortie choisie en lien avec notre projet sur l'Alsace.

Ce grand musée à ciel ouvert est organisé comme un vieux village alsacien (du début du 20^e siècle).

On a visité de nombreuses maisons alsaciennes à colombage, on a vu comment les gens vivaient à l'époque et ce qu'il y avait dans leurs maisons ; d'anciens objets de la vie quotidienne, les vêtements qu'ils portaient, des vieux outils pour travailler...

On a découvert d'anciens métiers : on a notamment visité l'atelier du potier et avons pu modeler un escargot en argile, comme les potiers de Soufflenheim.

On a vu des animaux de la ferme (moutons, chèvres, lapins, cochons...), des animaux de la basse-cour (dindes, poules, paons, oies...), des animaux de trait (ânes, chevaux de traits, bœufs) et aussi des cigognes ! Il y a 40 nids en tout !

Anaïs KEITH-LOUIS
Enseignante PS-MS



Chez le potier : on a découvert comment il fabriquait des poteries, on a pu modeler un escargot en argile.



Une sortie automnale !

Les élèves de la classe de CP/CE1 de Mme Maschino et les élèves de classe de CE1/CE2 de Mme Bonin se sont retrouvées à l'occasion d'une jolie balade d'automne.

La promenade a donné lieu à une récolte de châtaignes, et une chasse aux trésors qui a incité les élèves à regarder plus en détail leur environnement : les arbres, les insectes, les fruits...

C'est le château du grand Géroldseck qui a accueilli cette petite troupe pour le pique-nique de midi.

Puis pour clôturer la journée ils ont découvert la Tour Chappe grâce à des bénévoles très motivés pour expliquer le fonctionnement de cet ancêtre du téléphone et pour réveiller cette vieille Tour !

Une journée bien remplie, riche en découverte !



Classe de découvertes en Auvergne

Nous en avons rêvé, nous en avons beaucoup parlé... Et enfin, le projet a pu se réaliser en juin 2023.

Nous avons vécu une semaine exceptionnelle de découvertes, d'apprentissages et de beaux moments partagés.

C'était aussi l'occasion d'apprendre à mieux vivre avec ses camarades de classe, et à découvrir ensemble cette belle région qu'est l'Auvergne.

Nous vous transmettons quelques photos de notre semaine inoubliable. Un grand merci à l'association des P'tits Bretzels, au SIVU, et aux parents, artistes et entreprises qui ont soutenu et encouragé le projet, sans oublier les accompagnateurs qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour la réussite de ce voyage !

Les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 du RPI Haegothal.





Qui dit nouvelle année, dit changement ! Le mois de septembre 2023 est le début d'un nouveau chapitre pour le périscolaire de Thal.

Le premier grand changement de cette année a été l'augmentation de la capacité d'accueil. Nous sommes heureux de pouvoir à présent accueillir **55 enfants** (25 maternels et 30 primaires) sur le temps de la pause méridienne, soit 15 enfants de plus que les années précédentes.

De plus, une nouvelle équipe a été fraîchement constituée. Sous la direction de Mélanie MARTIN, nous sommes ravis de compter encore parmi nous

Françoise et d'accueillir de nouveaux visages, Fabian, Noémie, Patricia et Charlène. Cette nouvelle équipe apporte un mélange dynamique de compétences et d'enthousiasme.

Cette année, le périscolaire promet une palette diversifiée de projets d'animation. Des ateliers artistiques aux activités sportives, en passant par des projets collectifs ou individuels, chaque enfant trouvera une opportunité d'explorer et de développer de nouvelles expériences, avec une attention particulière portée à l'épanouissement.

L'équipe du périscolaire

☎ : 03.88.02.48.55 - 06.20.95.37.07

✉ : periscolaire.thalmarmoutier@alef.asso.fr



Gilet de sécurité pour les trajets



Merci à Annette, conteuse alsacienne, pour sa collaboration ; les enfants et l'équipe ont été ravis !



Le jeu du facteur



Moment construction



La chanson du cornichon... de l'artichaut et du chou fleur !



Danse

L'autonomie énergétique du territoire, c'est aujourd'hui qu'elle se construit !



L'énergie est notre avenir ... elle est indispensable à notre territoire et nous devons exploiter toutes les opportunités qui existent et sont disponibles. Dans le domaine de l'énergie solaire, les toits des bâtiments publics, du fait de leur taille, sont souvent propices mais peu utilisés car les collectivités manquent de moyens financiers et humains pour investir dans des centrales photovoltaïques.

C'est là qu'intervient Centrales Villageoises du Pays de Saverne (CVPS), une entreprise citoyenne

de production d'énergies renouvelables. Grâce à nos 8 installations qui fonctionnent sur les écoles, mairies, centres sportifs ou entreprises du Pays de Saverne, nous produisons une électricité verte et locale. Ces investissements ont été possibles grâce à l'implication de nombreux citoyens qui deviennent actionnaires de CVPS en plaçant un peu de leurs économies (1 action = 100 €).

Nous pouvons et voulons produire encore plus d'énergie, donc financer encore plus d'installations ; pour cela nous avons trouvé de nouveaux toits à Steinbourg, Dettwiller, Saessolsheim et Ingwiller entre autres. En 2024, nous voulons concrétiser cela par un projet d'autoconsommation collective et pour cela nous comptons sur la participation d'un plus grand nombre de citoyens de notre territoire.

Devenez actionnaire et offrez une action à vos enfants, petits-enfants pour Noël.

Pour les particuliers qui ont le souhait de produire eux-mêmes une partie de leur énergie en autoconsommation individuelle, Centrales Villageoises organise une commande groupée de kits photovoltaïques en février : c'est une solution facile, avantageuse (économie sur les frais de livraison) pour avoir - dès les beaux jours du printemps - de l'électricité produite chez soi et pour sa propre consommation.

Tous nos projets (prochaines installations, kit PV, animations) sont consultables sur notre site :

www.cvps.fr

Si vous avez des questions, contactez-nous à l'adresse :

paysdesaverne@centralesvillageoises.fr



Connaissez-vous toutes les facettes du métier de votre facteur ?

- Distribution de courriers, mais aussi de colis dont le nombre s'est accru en lien avec le développement du commerce en ligne
- Distribution de carnets « beaux timbres » à domicile, de stickers de suivi ou d'emballages Prêt-à-Poster.
- Livraison de courses ou de repas.
- Visite à domicile des plus âgés dans le cadre du service « Veiller Sur Mes Parents »
- Installation et prise en main d'Ardoiz, la tablette conçue pour les seniors
- Collecte de colis en boîte aux lettres

et, pour les professionnels

- Remises commentées de catalogues
- Collectes de colis à la demande
- Enlèvements de matières à recycler...

Autant de missions qui permettent de répondre aux besoins de proximité des familles et des professionnels. Le développement de ces services conduit à une évolution du métier de facteur vers plus de contacts clients, tout au long de la journée



Dorénavant votre facteur réalisera donc sa tournée sur une amplitude horaire élargie : il pourra ainsi être amené à passer **le matin ou l'après-midi** à votre domicile. N'hésitez pas à le solliciter sur les services qu'il peut désormais vous apporter.



50^e Anniversaire de la section locale bénévole des donneurs de sang de Reinhardsmunster.

Depuis 50 ans, la section des bénévoles a été créée, que le temps passe... elle comptait beaucoup de membres au vu du nombre de donneurs, une centaine par collecte.



Hélas les temps changent, et il ne reste plus qu'un noyau faible qui œuvre encore à chaque collecte pour la préparation de la salle et offrir aux fidèles donneurs en diminution (30 venus des villages voisins), un repas copieux préparé par Zébulon bénévole, comme ce fût le cas mercredi 15 novembre dernier.



Un appel aux donneurs est lancé, n'oubliez pas :

**DONNER SON SANG,
UN RENDEZ-VOUS AVEC LA VIE !**



L'amicale des donneurs de Reinhardsmunster

Nos prochaines collectes :

Jeudi 15 février à HAEGEN

Mercredi 12 juin à REINHARDSMUNSTER

Jeudi 8 aout à HAEGEN

Mercredi 6 novembre à REINHARDSMUNSTER



Le marché aux puces des footballeurs !

Une nouvelle fois cette année le marché bas son plein ! Avec 1 300 mètres linéaires vendus auprès de 120 exposants, 80 bénévoles

à pied d'œuvre depuis l'aurore et de nombreux visiteurs à l'affût des bonnes affaires.



Les chiffres annoncés par le Président de l'ASC Brotsh, Frédéric Oberlé, sont révélateurs d'un franc succès. Cette 22^e édition du marché aux puces vient donc s'inscrire dans la continuité des précédentes.

Après de belles vacances d'été, toutes les équipes ont repris le chemin de l'entraînement balle au pied.



Des nouvelles des P'tits Bretzels

Une année bien remplie s'achève pour Les P'tits Bretzels. L'année scolaire 2022/2023 a été riche en actions, et pour cause, les enfants du CP au CM2 avaient

en ligne de mire, la classe verte en Auvergne du mois de Juin.

Les parents ont donc redoublé d'efforts en participant activement aux actions Fromage, Tombola et Chocolat, et en nous rendant visite au Marché de Noël de Haegen puis aux ateliers bricolage proposés lors de la journée des 30 ans de la Bibliothèque de Thal.

Tous ont été vivement récompensés : les parents, par la diminution de moitié du reste à charge du voyage scolaire (aussi grâce à l'aide du SIVU et de la coopérative scolaire) et les enfants, qui ont pu profiter de multiples activités lors de la semaine de découverte des volcans d'Auvergne.

Les maternelles ont également bénéficié d'une participation financière aux frais de transport, lors de la sortie pour le spectacle de Noël.



Elèves qui prêtent main forte pendant les actions



Après-midi d'activités, lors de la fête des 30 ans de la Bibliothèque à Thal-Marmoutier

Notre participation pour 2022/2023 :

► 8950,- € ont été versés pour la classe verte - Juin 2023

► 600,- € pour la sortie à Strasbourg (Noël 2022)

► 117,- € pour les cadeaux de départ aux CM2

Les P'tits Bretzels sont devenus en 3 ans, un vrai partenaire des classes du regroupement. Cette année d'ailleurs, aucun voyage n'étant prévu, l'équipe pédagogique nous a déjà sollicité pour l'achat de matériel (Lego pour les maternelles, jeux de société, paniers de baskets et valises d'électricité pour les plus grands ...)

Enfin, forte de nouvelles recrues depuis septembre, nous vous proposerons cette année différents rendez-vous de fête, de rencontres et d'échanges (voir notre agenda 2024)

Nous comptons vous y voir nombreux !

Alexandra, Anne, Camille, Cécile, Charlotte, Déborah, Emilie, Irina, Julie, Laurianne, Monia, Stéphanie et Noëlle.

L'équipe des P'tits Bretzels

Contact : lesptitsbretzels2020@gmail.com

Suivez notre actualité sur notre page Facebook :
[LesP'titsBretzels Asso](#)

AGENDA 2024

02/2024 : Vente de Fromage du Jura

23/02/2024 : Boum de Carnaval à Gottenhouse

03/2024 : Vente de Chocolats pour Pâques

3 Soirées Cinéma pour petits et grands.

(Dates à définir), une dans chaque commune.

10/2024 Vente de Fromage du Jura



2022 - Marché de Noël à Haegen

Et à la Gungelstüb...



Depuis janvier 2023, nous sommes contents et heureux de nous retrouver tous les quinze jours dans la petite salle de notre complexe sportif.

Plus de marches à monter, des toilettes à proximité et un parking tout prêt de l'entrée... tout est réuni pour passer un moment convivial et chaleureux !

Nos équipes de jeux se prennent au sérieux... mais dans la bonne humeur ! Notre panoplie de jeux s'est étoffée et ces nouveaux jeux bousculent quelques peu nos méninges... pour le plus grand bonheur de tous !!

Dans nos goûters aussi, nous ajoutons des variantes parfois salées avec un bon « Panaché » et les incontournables gâteaux sont toujours délicieux.

Nous avons fini l'année avec la tenue de notre Assemblée Générale en novembre et le repas de Noël en décembre.

Soyez les bienvenus, venez nous rejoindre, et laissez-vous tenter par nos jeux !

Malou & Franceline



Les associations



Depuis maintenant 13 années de fonctionnement, l'association BROTSCH GYM'FORM créée en 2010 a toujours su adapter son offre à l'évolution des différentes pratiques gymniques, ainsi qu'aux aspirations sportives de ses adhérents.

Nos objectifs principaux restent orientés vers la pratique de séances gymniques en salle, la diversité de l'offre sportive, et l'accessibilité pour tous les publics afin que chacun puisse trouver son bonheur et que le sport soit un vecteur de lien social.



Tout au long de la saison dernière nous avons déployé de septembre à juin un programme conséquent de 10h hebdomadaires pour 8 disciplines adapté à tous les niveaux. En fin d'année nous avons organisé une fête de Noël et une soirée festive pour terminer la saison avant les vacances d'été.



Pour cette nouvelle saison 2023-2024, nous restons fidèles à nos valeurs et nous vous proposons un nouveau programme de 11h de cours hebdomadaires comptant 10 disciplines différentes, réparti sur les 3 sites de Haegen, Thal-Marmoutier et Gottenhouse.

Hormis les disciplines classiques de la gym douce, la gym douce sénior, la gym form, le Pilates, le renforcement musculaire, le Tabata et le Qi Gong, cette nouvelle offre intègre également 3 nouvelles disciplines, le CAF (Cuisses Abdos Fessiers), le HIIT Step et le Pilates Swiss Ball.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site Internet : www.brotsch-gymform.e-monsite.com ou sur Facebook.



Pour terminer, j'aimerais remercier tous les bénévoles du comité, les pratiquants, les partenaires associatifs locaux et tous les sympathisants qui soutiennent notre association. Au nom du comité BROTSCH Gym'Form, je vous souhaite de joyeuses fêtes et vous présentent mes meilleurs vœux pour 2024.



Nous comptons sur vous pour nous retrouver nombreux dans les salles, prenez soins de vous et de vos proches.

Le président de BROTSCH Gym'Form,
Laurent LOZITO

Contacts :

Marielle LOZITO : 06 83 63 83 99

Laurent LOZITO : 06 03 79 34 21

Médias :

 Brotsch Gym'Form

 brotschgyform@outlook.fr

 www.brotsch-gymform.e-monsite.com





Quoi de neuf sur la planète BAD ?

Le club continue de soutenir la jeunesse avec son école de badminton les mercredis après-midi. Certains d'entre eux font leurs gammes sur le circuit jeunes organisé par la ligue Grand-Est de Badminton.

Dynamisme et bonne humeur au programme les mardis avec notre section loisir.

Bonne ambiance également avec nos deux équipes inscrites en championnat départemental : l'équipe deux évolue en Division Trois et l'équipe fanion en Division Une. Les entraînements et interclubs se déroulent les lundis et les vendredis.

Cette saison, nouveau logo et nouveaux partenaires pour le Club ! Nous avons le plaisir d'être soutenus par Presta-Lab et l'Hôtel-Restaurant des Vosges de Birkenwald.

Vous pouvez suivre notre actualité via différents réseaux :

Facebook :

Badminton Club de Thal,

Instagram :

BadaThal

et **via un nouveau site :**

<https://badmintonthal.wixsite.com/badminton-club-thal>.

Faites une croix sur votre calendrier ! En 2024, nous organiserons notre désormais traditionnelle soirée moules frites ; réservez-vous le **6 avril** pour passer avec nous une délicieuse soirée animée par l'orchestre Déclic.

*Raphaël Suss
Président du Club de Badminton*

Tél. 06.45.90.66.34
Courriel : bcthal67@gmail.com



SUIVEZ NOUS !



Badminton Club de Thal



<https://badmintonthal.wixsite.com/badminton-club-thal>

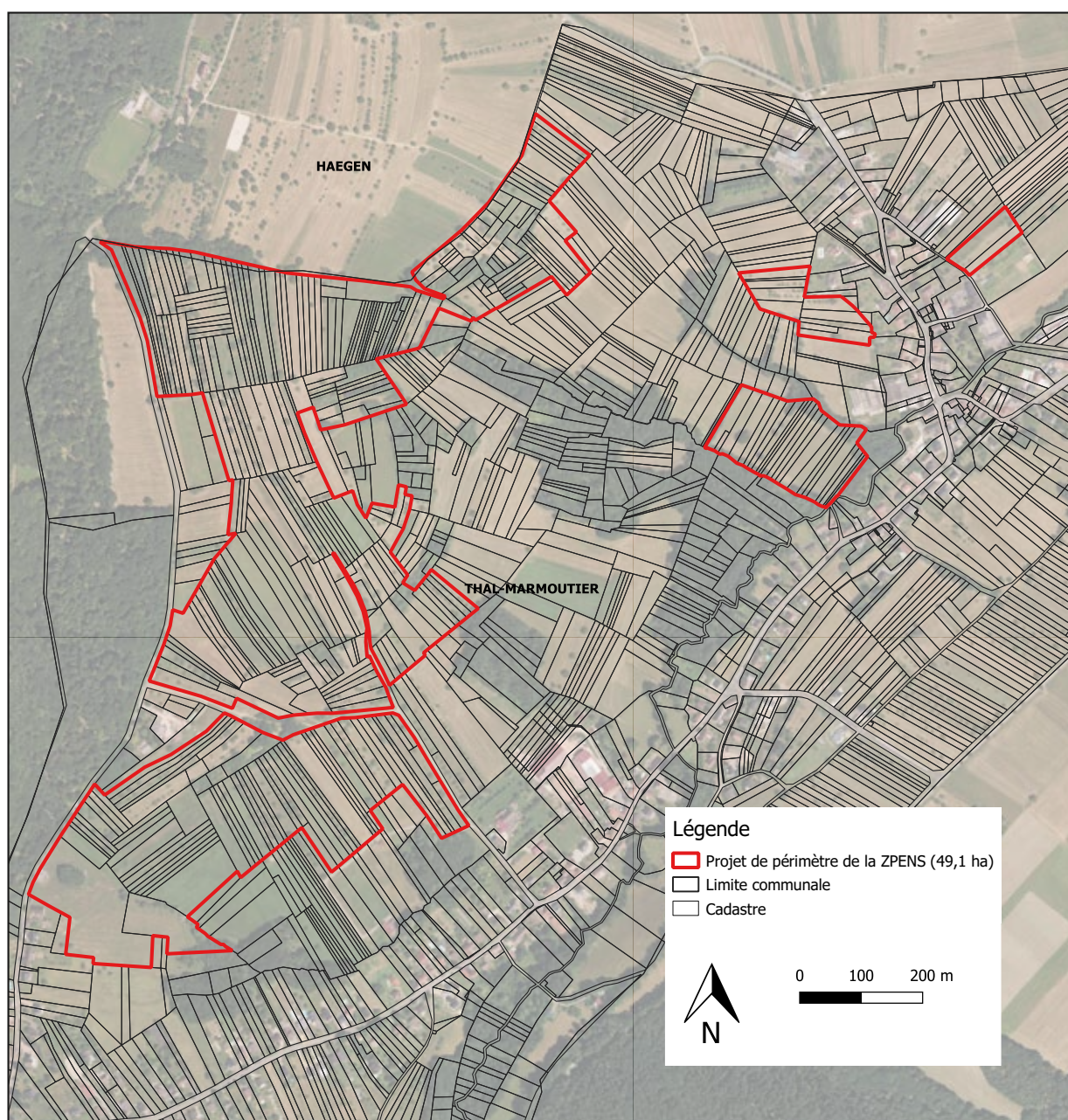
Un espace naturel sensible à THAL-MARMOUTIER

La commune œuvre depuis plusieurs années pour la préservation des vergers de son territoire et a travaillé à la mise en place d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace.

Après différentes étapes de concertations, une zone de préemption a été instaurée le 19 juin 2023 sur une superficie de 49,1 ha.

Projet de zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) à Thal-Marmoutier

- Plan de délimitation -



Cet outil juridique permettra à la collectivité d'acquérir des terrains de façon privilégiée quand un propriétaire vendra son bien. Les terrains sous emprises publiques pourront alors bénéficier d'une gestion adaptée aux enjeux écologiques.

En effet, les vergers de la commune accueillent plusieurs espèces dites patrimoniales et vulnérables, voire menacées en Alsace comme des oiseaux, le Bruant jaune et la Pie-grièche écorcheur, mais aussi des papillons rares, des prairies à orchidées...

Les prés-vergers apparaissent cependant fragilisés et tendent à disparaître. Certaines prairies pourraient accueillir une faune et une flore plus diversifiée si elles étaient gérées autrement.

La Collectivité européenne d'Alsace jouera un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la zone de

préemption car elle acquerra des biens. La gestion des biens acquis se conduira en collaboration étroite avec la commune et le monde agricole. Une gestion agricole de la prairie se poursuivra avec l'exploitant locataire.

Les arbres fruitiers et les haies seront quant à eux gérés en partenariat avec la commune de Thal-Marmoutier en impliquant les habitants ou des associations ; des réunions spécifiques auront lieu prochainement sur ce sujet

Des aménagements pour sensibiliser le public aux objectifs du projet pourront être mis en place dans l'ENS, en veillant à l'équilibre entre la protection des milieux et cette valorisation.

L'ensemble de ces actions seront suivies par un comité de pilotage, qui réunira annuellement tous les acteurs du site

Pour information :

Une réunion d'information publique sur les modalités d'application sera organisée en février/mars 2024 (la date reste à définir), en présence d'un représentant de la CEA.

La présence des personnes intéressées par la plantation ou la mise à disposition d'arbres fruitiers existants, est souhaitée.



PROTÉGEONS et PRÉSERVONS NOTRE RESSOURCE EN EAU : pour une gestion solidaire et raisonnée du Mosselbach !

Nous aimons tous flâner, pêcher, jouer... profiter des balades le long du Mosselbach.

Véritable trame bleue qui s'écoule de Saint-Gall vers Thal en passant par Schwebwiller, le Mosselbach est un réservoir de biodiversité et de fraîcheur, un témoin de notre histoire et de nos paysages, il représente une richesse précieuse, à protéger et à préserver.

« L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel », directive cadre sur l'eau (DCE).

Ces dernières années, les épisodes de sécheresse se répètent et s'intensifient, mettant à mal le Mosselbach en période estivale. Nous appelons l'ensemble des habitants et plus spécifiquement les riverains du Mosselbach à un comportement exemplaire et citoyen, en limitant fortement les prélèvements dans le Mosselbach lors des périodes estivales : suppression des pompes immergées, des barrages réservoirs, dérivation partielle des eaux ...

MÉMO : Pensez à consulter les Arrêtés Préfectoraux affichés en mairie concernant la réglementation en période de sécheresse qui indiquent le niveau d'alerte et les restrictions d'usage associées.

POUR ALLER PLUS LOIN

De nombreux acteurs interviennent dans le domaine de l'eau mais les riverains - les particuliers comme les professionnels - peuvent contribuer au bon état des rivières par leurs bonnes pratiques : éviter l'usage de produits chimiques sur les bords des rivières, assurer une bonne gestion des abords des rivières, préserver les zones humides...

VRAI OU FAUX ?

- Est-ce que le cours d'eau m'appartient ?
- Est-ce que je peux utiliser l'eau ?
- Est-ce que je peux pêcher librement ?
- Est-ce à moi à réaliser l'entretien ?
- Est-ce que je peux refuser un droit de passage ?

(réponses, voir article « droits et devoirs des riverains de cours d'eau »)

Source : Direction Départemental du Gers - Service Eau et Risques (SER),

<https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Gestion-de-l-eau/Cours-d-eau-fosses-et-drainages-agricoles/Documents-utiles-a-l-entretien-et-l-amenagement-de-cours-d-eau#fentretien>

Une question ? Un doute ?

Contactez le Service Eau et Risques (SER) de la DDT 67
Tél. : 03 88 88 91 00 ✉ : ddt@bas-rhin.gouv.fr

Droits et devoirs des riverains de cours d'eau

Quelques conséquences de devoirs non remplis

Busage non autorisé :



Passage busé non conforme et mal posé provoquant une rupture de l'écoulement.

conséquences :



Dysfonctionnements hydrauliques lors de débit à plein bord (érosion régressive, débordement anormal à l'amont...) et destruction du cours d'eau.

Curage non autorisé / excès d'entretien :



Reprofilage du lit et destruction de la végétation des berges.

conséquences :



Cours d'eau chargé en sédiments suite à érosion de berge causée par la destruction de la végétation rivulaire.

Défaut d'entretien :



Décharge de déchets inertes, embâcles pouvant gêner l'écoulement ou être repris par les crues.

conséquences :



Accumulation d'embâcles sur les piles d'un pont : risque de rupture d'ouvrage et d'inondation.

Quelques exemples de cours d'eau bien entretenus



Écoulement - berge - ripisylve



Succession de différents types de ripisylves (végétation des berges)



Espaces affectés à différents usages (cours d'eau, haies, culture, bois...)



Droits et devoirs des riverains de cours d'eau

Que dit la réglementation ?

- Les droits et obligations liés aux cours d'eau sont encadrés par la réglementation. Le code de l'environnement prévoit que les berges et le lit mineur des cours d'eau non domaniaux* appartiennent aux propriétaires riverains. Les cours d'eau domaniaux* sont quant à eux sous la responsabilité de l'Etat.
- Dans le département , les cours d'eau sont essentiellement non-domaniaux : l'entretien du lit et de la végétation des berges est de la responsabilité des propriétaires riverains, selon des modalités précisées dans le code de l'environnement.
- Il est de la responsabilité des propriétaires riverains de cours d'eau de veiller à la préservation des espèces protégées et de leurs habitats, notamment dans l'emprise des travaux projetés/réalisés.

Attention !

Les propriétaires riverains des cours d'eau ont des droits mais également des obligations, notamment d'entretien.

Les droits et devoirs du propriétaire riverain d'un cours d'eau

Les droits

Le droit de propriété

L'eau est un bien commun. Lorsque la rivière traverse une propriété, seul son lit appartient au propriétaire du terrain. Lorsque la rivière délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire.

Comme pour toute propriété privée, le propriétaire riverain a la possibilité d'interdire l'accès de ses berges au public.

Le droit d'usage de l'eau

Le propriétaire riverain peut utiliser l'eau pour son usage domestique (dans le respect de la réglementation en vigueur) ou pour l'abreuvement des animaux (sans nécessité d'autorisation préalable).

En période de sécheresse, le prélèvement peut être restreint par arrêté préfectoral (affiché en mairie).

Le droit de pêche

Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau (limite de propriété) sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation.

Le propriétaire peut signer un bail de pêche avec une association de pêche (AAPPMA) ou avec la Fédération départementale de pêche par lequel il délègue le droit de pêche.

Les devoirs

L'entretien sélectif et régulier

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges afin de maintenir le cours d'eau dans un bon état écologique (voir fiches 5, 6 et 7). Il s'agit de :

- effectuer un entretien sélectif et localisé de la végétation,
- enlever les sédiments au dessus du niveau de l'eau,
- assurer l'écoulement des eaux en enlevant les embâcles,
- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre en préservant la sinuosité,
- conserver une biodiversité importante à l'intérieur et autour du cours d'eau.

Le respect de l'eau

Utiliser l'eau ne doit pas aller à l'encontre du bon équilibre du cours d'eau :

- un débit minimum « réservé » après prélèvement, propre à chaque site, doit être maintenu dans la rivière pour assurer les usages prioritaires en aval et la pérennité du milieu aquatique,
- le riverain ne doit pas altérer la qualité de l'eau au droit de sa propriété.

Le droit de passage

Le propriétaire riverain doit accorder un droit de passage (un point d'accès suffit, sans aménagement particulier) aux agents assermentés et aux membres de l'association de pêche. La circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés peut s'effectuer librement dans le respect des règles et des riverains.

Les travaux d'aménagement

Tout projet (hors entretien régulier) susceptible d'avoir un impact direct ou indirect (drainage, busage, curage, réfection de berge, digue, merlon...) sur le milieu aquatique (cours d'eau, zone humide, plan d'eau...) est soumis à procédure administrative au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

*Kesak'eau ?

Le statut juridique des cours d'eau

La loi de 1898 distinguait les voies navigables et flottables (qui pouvaient porter des radeaux ou des bateaux), soumises à un régime de droit public, et les voies ni navigables ni flottables, relevant du droit privé. C'est sur cette base que l'on distingue aujourd'hui les cours d'eau domaniaux (domaine public) des cours d'eau non-domaniaux, dont les riverains sont propriétaires.

9 novembre 2023

QUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR TRIER MES BIODECHETS ?

LE TRI DES DECHETS, C'EST OBLIGATOIRE EN 2024 ?

La loi AGEC impose aux **collectivités** de mettre en place une solution de **tri à la source des déchets alimentaires** au 1^{er} janvier 2024. Ainsi, chaque citoyen aura la possibilité de ne plus jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS PROPOSEES PAR LE SMICTOM ALORS ?

Aujourd'hui, **3 solutions** s'offrent à vous selon votre lieu de résidence.



Si vous possédez un jardin, le Smictom vous propose des **composteurs** à tarifs préférentiels (40€ le bac de 300L et 50€ le bac de 600L à compter du 1^{er} janvier 2024) et subventionne à hauteur de 30€ l'achat d'un lombricomposteur, plus particulièrement adapté en appartement.



Si votre commune a opté pour les **placettes de compostage**, vous pouvez y déposer vos biodéchets, mais également profiter du compost que vous avez produit !



Enfin, si vous résidez dans un quartier avec des habitats collectifs, des points d'apport volontaire (ou « **bornes** ») vous permettent de déposer vos biodéchets. Ils seront envoyés en usine de méthanisation pour créer de l'énergie.

Pour connaître la localisation des bornes et des placettes, rendez-vous sur le site du Smictom !

J'AI DEJA UN COMPOSTEUR, EST-CE QUE JE DOIS PLUTOT METTRE MES DECHETS DANS UNE BORNE ?

Mais non ! Poursuivez votre démarche, le compostage à domicile est le tri le plus vertueux. Sachez que le Smictom peut vous accompagner dans la pratique du compostage (mise à disposition de broyat en déchèterie, conseils, formations, lettre d'information et vente de composteurs en bois à prix exceptionnel).

COMMENT GERER MES BIODECHETS SANS NUISANCE A LA MAISON ?

La gestion des biodéchets peut demander un temps d'adaptation. Bioseau, corbeille, petit sac, seau, vous pouvez choisir le contenant le plus adapté pour vous, vos usages et selon la place dans votre cuisine.

Pour limiter les nuisances éventuelles à la maison, voici quelques astuces :

- Penser bien à couvrir les déchets, refermer le couvercle du bioseau par exemple, après chaque dépôt et, si possible, l'entreposer dans un placard (sous l'évier par exemple)
- Vous pouvez mettre un peu de bicarbonate de soude au fond de votre seau pour limiter les éventuelles odeurs.
- Ne pas stocker très longtemps les biodéchets. En période de chaleur, ramener plus fréquemment le sac à la borne/placette/composteur, notamment s'il y a des quantités importantes de restes de fruits ou de viande, qui attirent plus facilement les mouches. Les bornes et placettes sont accessibles 7j/7 et 24h/24.
- Si vous choisissez de stocker les biodéchets dans un sac plastique, il faudra bien penser à le jeter dans le bac de tri. Les sacs kraft et biodégradables sont acceptés uniquement dans les bornes, et pas dans les placettes de compostage.

Des sacs kraft, au tarif de 2€ les 50 sont disponibles au Smictom et dans chaque déchèterie fixe.



SMICTOM DE LA RÉGION DE SAVERNE

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne •
Tél. : 03 88 02 21 80 • smictom@smictomdesaverne.fr
www.smictomdesaverne.fr



Avec le soutien de :

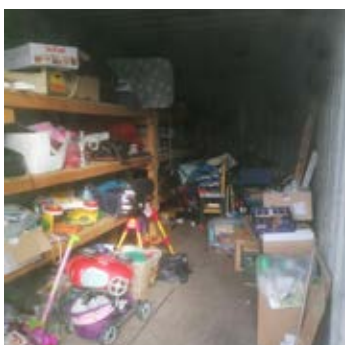


Financé par :



Les recycleries en déchèterie La solidarité à portée de main

Le Smictom de la région de Saverne a mis en place deux recycleries en partenariat avec Emmaüs, la première à la déchèterie d'Ingwiller en 2018, puis face à son succès, il a été décidé de créer une seconde recyclerie à la déchèterie de Marmoutier en 2019. Ces recycleries sont des conteneurs dans lesquels tous les habitants peuvent déposer des objets réutilisables et réparables. Emmaüs se charge de collecter ces objets et de leur donner une seconde vie.



L'objectif est donc de **favoriser de nouvelles interactions entre celui qui produit des déchets et celui qui pourrait les réutiliser, créant ainsi un cercle vertueux**. Il s'agit également d'aller ensemble vers de nouvelles façons de produire et de consommer, plus économes et limitant les gaspillages.

Ces conteneurs ont permis de récupérer près de 70 tonnes d'objets en 3 ans. Au-delà de la contribution essentielle à la réduction des déchets et sources de pollution pour notre environnement, Emmaüs c'est aussi un engagement humain et solidaire.

L'accueil inconditionnel

Une communauté Emmaüs, c'est avant tout **un lieu d'accueil, de vie, d'activité et de solidarité** qui fonctionne uniquement grâce à l'activité de récupération, de valorisation et de revente, des compagnons, bénévoles et employés. Mais également grâce à vous : donateurs. Le don est le fondement même du fonctionnement.

L'abbé Pierre, fondateur d'Emmaüs disait :

“ Tu es nécessaire, viens m'aider, viens m'aider à aider ”

Vos dons mais aussi vos achats permettent d'héberger, de nourrir les compagnons et de réaliser avec eux de nombreuses actions de solidarité.

“ La volonté de la reconstruction par l'activité solidaire ”

Tous les ans, Emmaüs Haguenau-Saverne accueille **plus d'une quarantaine de compagnons et compagnes**. Ils sont accueillis parce qu'ils étaient « demandeur d'aide et de soutien » et deviennent, dès leur entrée, les **acteurs de leur propre réinsertion**, par leur activité au sein de la communauté.

L'activité : économique, sociale et solidaire

Un immense travail préparatoire est réalisé par les bénévoles et compagnons pour permettre une économie circulaire et le réemploi. **Plus de 400 000 objets sont préparés, réparés et vendus chaque année grâce à Emmaüs Haguenau-Saverne.**

« Dans les métiers de la récupération où l'Économie Sociale et Solidaire capte la majorité des flux et maîtrise la chaîne de bout en bout, de la récupération du don jusqu'au traitement des déchets ultimes, notre posture est claire. Nous nous positionnons résolument dans cette chaîne. Nous prélevons à la source ce que nous sommes à même de traiter et reversons le reste dans la filière qui, en recommençant la même opération avec des moyens adaptés, continue à chaque niveau de créer de l'emploi et de la valeur. »

Emmaüs Haguenau-Saverne.

Au-delà de son rôle de pionnier en matière d'écologie et d'économie circulaire, Emmaüs est un véritable projet communautaire de vie, d'activité collectif et de solidarité locale, nationale et internationale.



Calendrier des RDV 2024

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEUX
14 janvier	Présentation des vœux	L'équipe municipale	Salle Jeanne d'Arc
15 février	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen
3 février	Cours de taille arbres fruitiers	Arboriculteurs	Verger route D218
17 mars	Concert de la Saint Joseph	Assoc. Les amis du Home	Église Saints Pierre & Paul
23 mars	Cours de taille arbres fruitiers	Arboriculteurs	Route D102 après l'Ehpad
23 mars	Nettoyage de Printemps	L'équipe municipale	RDV Salle Jeanne d'Arc
6 avril	Soirée moules/frites	Badminton Club	Salle Jeanne d'Arc
13 avril	Cours de greffage	Arboriculteurs	11 rue Ballerich
21 avril	Fête des aînés	L'équipe municipale	Salle Jeanne d'Arc
11 mai	Matinée rempotage	L'équipe municipale	Atelier municipal
25 mai	Journée citoyenne	L'équipe municipale	RDV Salle Jeanne d'Arc
12 juin	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Reinhardsmunster
22 juin	Fête de fin de saison	Brotsch Gym'Form	Salle Jeanne d'Arc
23 juin	Fête patronale et vente de pâtisseries	Conseil de Fabrique et Chorale Ste Cécile	Salle annexe à l'église
13 juillet	Fête nationale	L'équipe municipale & Assoc. Salle Jeanne d'Arc	Espace parking
14 juillet	Brocante, marché aux puces	ASC Brotsch	Rues de Thal
8 août	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Haegen
6 novembre	Don du sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes Reinhardsmunster
15, 16 & 17 novembre	Salon des vins et de la gastronomie	L'équipe municipale & Assoc. Salle Jeanne d'Arc	Salle Jeanne d'Arc

Et.... pour recevoir toutes les actualités en temps réel, téléchargez gratuitement l'application
« PanneauPocket » ou naviguez sur le site www.thal-marmoutier.fr

Nos grands anniversaires

Mme OBERLE	Georgette	101
Mme NOACK	Marie Louise	96
Mme HOLTZ	Aimée	95
Mme DISTEL	Madeleine	94
Mme THEUREAU	Huguette	94
M. MEUNIER-SPITZ	Gérard	93
M. KALCK	René	93
M. HOPFNER	Robert	92
Mme LERCH	Alice	92
Mme MULLER	Marie-Thérèse	91
M. MEYER	Claude	91
Mme FLECKSTEINER	Marie-Cécile	91
M. HOPFNER	Joseph	90
Mme JUNG	Cécile	90
Mme FETTIG	Suzanne	89
M. TROESCH	Jean-Louis	89
Mme SCHNEIDER	Lucienne	89
Mme MEYER	Renée	89
Mme BRILL	Marie-Louise	89
Mme HOPFNER	Lucie	89
M. EHRMANN	Jean-Marie	89
Mme ZUBER	Bernadette	88
M. WETTA	Auguste	88
Soeur Angèle Marie		87
M. HERTSCHUH	Pierre	87
Mme TESSIER	Nicole	87
M. DENNINGER	Jean	87
Mme UHRING	Marie-Madeleine	87
M. FUGIER	Gabriel	87
Mme EHRMANN	Marthe	86
Mme ROTH	Thila	86
M. SCHWARTZ	Raymond	86
Mme WETTA	Yvonne	85
Mme BRILL	Marie-Thérèse	85
Mme LUX	Lydia	85
Mme KALCK	Marie-Thérèse	84
Mme HEYL	Monique	84
M. HOFF	Jean-Louis	84
M. GRIENENBERGER	Bernard	84
Mme STORCK	Alice	84
M. SCHOEPF	Antoine	84
M. WALTER	Fernand	84



André BRILL 90ans + 23.8.2023



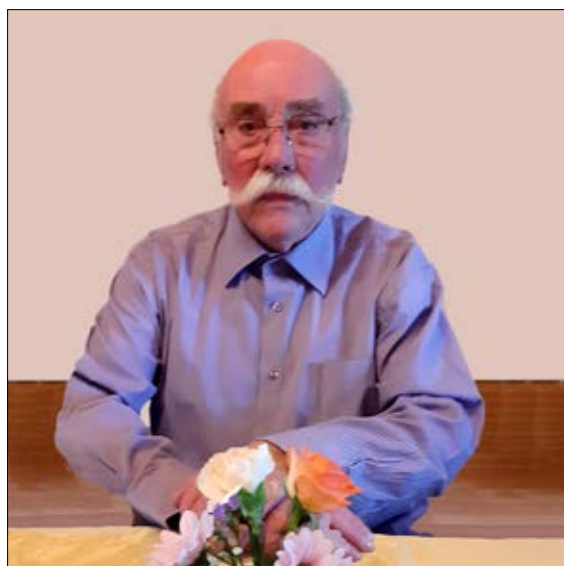
Joseph HOPFNER 90ans

Nos grands anniversaires

Mme VELTEN	Lucie	83
Mme FUGIER	Micheline	83
M. SUHR	Ernest	83
Soeur GAULET	Andrée Marie	83
M. ALTMAYER	Alfred	83
Mme MORGENTHALER	Cécile	83
Mme GRIENENBERGER	Clothilde	83
M. BARTHELME	Gérard	82
M. BERSUDER	Robert	82
Mme SUHR	Anny	82
Mme KOEHLER	Marie	82
M. EYERMANN	François	81
Mme JEHL	Marie Louise	81
Mme RITT	Marie Madeleine	81
Mme RITZENTHALER	Marlène	81
M. SCHNEIDER	Alfred	81
Mme BAECHEL	Charlotte	80
M. RITT	Jean-Louis	80
M. KOCHER	Jean-Paul	80
Mme HOPFNER	Marie-Thérèse	80
Mme LAUER	Francine	79
M. SALI	Etienne	79
M. FELDIS	Victor	79
M. RISSER	Bernard	79
Mme WALTER	Marthe	79
M. GRIENENBERGER	Georges	79
Mme BARTHELME	Hélène	79
M. RAUNER	Bernard	79
M. DISTEL	Jean-Paul	79
Mme SCHOEPF	Jeanne	79
M. BERRET	Pierre	78
M. MERG	Jean-Marie	78
Mme GRIENENBERGER	Nicole	78
Mme DISTEL	Brigitte	78
M. VOGELGESANG	Marc	78
M. WALTER	Mathieu	77
M. REUTENAUER	Marcel	77
M. DISTEL	Robert	77
Mme TROESCH	Ginette	77
Mme OBERLE	Irène	77
M. LORENTZ	André	77
Mme KOCHER	Jeannette	77



Cécile JUNG 90 ans



Jean-Paul KOCHER 80 ans



Marie-Thérèse BRILL 85 ans

Nos grands anniversaires

Mme HOFF	Lucienne	77
Mme VOLLMER	Anne	77
M. KESSLER	Christian	76
Mme KOLB	Marie Annick	76
M. KIEFFER	Jean-Marie	76
M. EL GLAA	Chedly	76
Mme SALI	Angèle	76
M. FLORI	Marcel	76
M. BAUR	Yves	76
M. WUST	Roland	76
M. KAMMERLOCHER	Roger	76
M. OBERLE	René	76
Mme VOGELGESANG	Rosemarie	75
M. HENG	Michel	75
Mme EYERMANN	Jacqueline	75
Mme ZWANG	Mireille	75
M. VOLKRINGER	Pierre	75
Mme VLACHOS	Angèle	75
Mme REUTENAUER	Denise	75
Mme BERRET	Denise	75
Mme WETTA	Simone	75
M. KONRAD	Rolf	75
Mme KONRAD	Ilse	74
Mme SCHALCK	Danièle	74
M. FRANTZ	Maurice	74
M. DONTENWILL	Jean-Marie	74
Mme BAECHER	Jacqueline	74
Mme LORENTZ	Magdeleine	74
Mme VOLKRINGER	Michèle	74
Mme METTLING	Liliane	74
Mme FRANTZ	Danielle	74
Mme BAECHER	Huguette	74
Mme WOLFF	Liliane	74
Mme RAUNER	Michèle	73
Mme TROESCH	Liliane	73
Mme KAMMERLOCHER	Yolande	73
M. GOETZ	Roland	73
M. DISTEL	Jean-Claude	73
Mme RAUNER	Monique	73
Mme MEYER	Alice	73
M. METTLING	Francis	73
M. LOTOTOLUA	Petelo	73

M. SCHOCH	Bertrand	73
M. DISTEL	Rémy	72
Mme HUBER	Yvette	72
M. MESSER	Gérard	72
M. METZGER	Roland	72
Mme SCHOCH	Elisabeth	72
Mme WALTER	Yolande	72
Mme WALTER	Annette	72
Mme HERREL	Agnès	71
Mme FLORI	Martine	71
M. DISTEL	Guy	71
M. LEHMANN	Rémy	71
Mme OBERLE	Jacqueline	71
M. TANTON	Patrick	71
M. WINNINGER	Jean-Pierre	71
M. KNOPF	Serge	71
Mme GROUX	Geneviève	70
M. FISCHER	Jean-Hubert	70
Mme TANTON	Denise	70
M. JENTHES	Frédéric	70
Mme JENTHES	Martine	70
Mme DI LIBERATORE	Michèle	70
M. HENNING	Jean-Marie	70
Mme DISTEL	Simone	70
Mme SCHWARTZ	Monique	70



Hommage à Antoine Hertschuh,



Maire de la Commune de 1977 à 1995

C'est donc 2 mois après le décès de son épouse que les habitants ont accompagné Antoine Hertschuh vers sa dernière destination.

Antoine Hertschuh est né le 12 mai 1934 au foyer de Michel Hertschuh et Thérèse Volkringer. De cette union sont nés deux garçons Antoine et Pierre.

Antoine a fait son service militaire en Algérie. Sa carrière professionnelle l'a amené vers les métiers de la banque et la Caisse d'Epargne en particulier. Il dirigera celle de Marmoutier en fin de carrière.

Comme beaucoup d'élus, Antoine Hertschuh est passé par la case associative en intégrant le corps de

sapeurs pompiers de Thal le 10 janvier 1957. Pendant 25 ans, il a servi dans ce corps, qu'il a quitté le 8 février 1982 avec le grade de Sergent-Chef.

Et puis en 1965, c'est au Conseil Municipal qu'il fait ses premiers pas avec Alois Schoepf en qualité de Maire.

En 1971, en binôme avec Marcel Hopfner, il conduit une liste et accède au poste d'adjoint, laissant le poste de Maire à Marcel Hopfner.

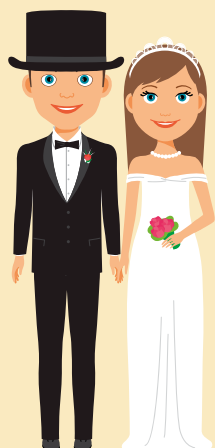
C'est en 1977 qu'il sera élu Maire, poste qu'il occupera jusqu'en 1995.

Antoine Hertschuh a mené le village sur le chemin de la modernité, avec essentiellement des réalisations en matière d'infrastructures routières, d'assainissement et de sécurisation de notre approvisionnement en eau potable.

Outre ces réalisations, il faut également noter, la création du RPI Thal/Gottenhouse en 1986, l'acquisition du garage Lesage qui sert aujourd'hui d'atelier communal, et puis en 1990, la décision de construire la salle polyvalente, qui sera l'élément majeur de ce 3^e mandat.

Autre réalisation qui concerne la culture, c'est la création de la bibliothèque municipale qui encore aujourd'hui permet aux enfants du RPI de goûter aux joies de la lecture, mais aussi nos adultes.

L'enterrement a eu lieu le samedi 6 mai et malgré le couronnement de Charles III en mondovision, une foule nombreuse lui rendit un dernier hommage.



Mariages :

Le 25 novembre 2023 :
Pierre DUMAZERT
et **Mariya, Igorevna PULIKOVA**

Le 15 décembre 2023 :
Hervé, Daniel JUNG
et **Michèle, Clarisse REHM**



Le 25 novembre 2023



Naissances :

Timeo, Lucas GUILLUY
né à Saverne,
le 16 janvier 2023,
fils de Julien GUILLUY
et Léa ALIGON

Alba DE PARLA WETTA
née à Strasbourg,
le 16 août 2023,
fille de Benjamin DE PARLA
et Alexia WETTA



Mathilde OBERLÉ
née à Saverne,
le 20 septembre 2023,
fille de Michel OBERLÉ
et Marion OSWALD

Louis, Marcel HELMSTETTER
né à Saverne,
le 24 septembre 2023,
fils de Maxime HELMSTETTER
et Mélanie BEGEY



**Gabrielle, Mathilde,
Mylène, Maria WIR VELTEN**
née à Schiltigheim,
le 3 novembre 2023,
fille de Laura VELTEN
et Mathilde WIR



Décès :

Mme Claudette, Marie Jeanne DELORME
(née DÉRAGNE)
le 16 février 2023 (90 ans)

Mme Christiane, Marie Madeleine SCHOEPP
(née BAILLY)
le 24 février 2023 (76 ans)

Mme Marie-Madeleine HERTSCHUH
(née FLECKSTEINER)
le 1^{er} mars 2023 (89 ans)

M. Vendelin, Antoine HERTSCHUH
le 28 avril 2023 (88 ans)

M. André, Marcel, Raymond KIRBILLER
le 27 juin 2023 (86 ans)

Mme Michèle, Joseline, Geneviève BONNET
le 26 juillet 2023 (76 ans)

Mme Marie-Jeanne CREUTZMEYER
(née WAGNER)
le 17 août 2023 (93 ans)

M. Jacques, Rémy MEYER
le 20 août 2023 (76 ans)

M. Joseph, André BRILL
le 23 août 2023 (90 ans)

Mme Marie, Thérèse, DESPONT
(née OBERLÉ)
le 14 novembre 2023 (93 ans)

Ouverture de la Mairie

L'accueil du public a lieu :

Jeudi de 14 h à 18 h

En cas d'impossibilité durant ces horaires, il y a possibilité de prendre rendez-vous par mail :

mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

ou par téléphone **03 88 91 20 87**

Arrivée, Départ de la Commune :

Pour vous aider à « bien vivre » à THAL, les services municipaux ont besoin de pouvoir vous contacter :

- Que vous arriviez nouvellement à Thal
- Que vous changiez de résidence au sein de la Commune
- Que vous décidiez de quitter le village pour ailleurs ...

Vous pouvez déclarer ces changements auprès du secrétariat.

ATTENTION :

une déclaration d'arrivée ne vaut pas inscription sur la liste électorale.

Liste électorale

Inscription sur la liste électorale :

Les personnes déjà inscrites, n'ayant pas déménagé, n'ont aucune démarche à effectuer.

Pour les jeunes de 18 ans ayant effectué le recensement militaire, l'inscription est automatique.

Pour les personnes ayant déménagé, une nouvelle inscription sur les listes électorales est nécessaire. Elle fait l'objet **d'une démarche volontaire** en mairie et peut se faire **durant toute l'année**.

Afin de vous inscrire sur la liste électorale rendez-vous au secrétariat de mairie muni : **d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois**.



Respect et Civisme !!!

Nous faisons appel au civisme de chacun pour que la commune conserve son cadre de vie agréable et convivial.

1. Nos amis les bêtes

Nous avons pu constater une forte augmentation de la population de nos petits félins domestiques ou sauvages, mieux connus sous le nom de chat.

Souvent leur courte vie s'arrête en traversant nos rues parcourues par les véhicules peu respectueux **de la vitesse conseillée**. Désolé mais nous ne sommes pas en mesure d'installer des passages protégés supplémentaires.

Par contre il est également souhaité que les Thalois fassent **stériliser leur chat** s'ils ne souhaitent pas avoir plein de petites bouches à nourrir en peu de temps !

Par ailleurs les espaces verts de la Commune, l'aire de jeux, les trottoirs et les lieux communs sont régulièrement souillés par **des déjections canines**. Respecter ces lieux c'est respecter notre bien commun !

Nous rappelons aux **propriétaires** des animaux qu'ils en sont **responsables** et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires **pour éviter toute gêne ou incident**.

2. Qui est responsable du trottoir devant chez moi ?

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien.

L'arrêté municipal du 29/11/2011 impose aux riverains, propriétaires ou locataires, le déblayage de la neige ainsi que le salage ou sablage de la voirie devant leur habitation, et ce jusqu'à la limite du trottoir, le caniveau devant rester totalement dégagé pour permettre l'écoulement des eaux.

3. Le stationnement

D'importants investissements ont été réalisés pour créer des places de stationnement derrière la salle polyvalente « Jeanne d'Arc ». Là aussi, un appel au civisme de chacun est nécessaire pour que stationnement sauvage, à de nombreux endroits du village, sur les trottoirs, devant les écoles... n'entrave pas la libre circulation des voitures et des piétons.

4. Les déchets sauvages

À l'aire du tri sélectif, et aux moyens importants mis en place dans notre commune, devons-nous rappeler qu'il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue (voie publique ou privée). Déposer ses

déchets sans respecter les règles de collecte définies par la mairie (jour, horaires, tri), est passible d'amende !

Nous constatons que des canettes, bouteilles vides, mégots de cigarettes, emballages de nourriture, mouchoirs en papier, masques contre le coronavirus, etc... MAIS également **des tessons de verres** sont régulièrement abandonnés sur le parking de la salle polyvalente et autour de l'aire de jeux ! Pensez aux dangers que cela représentent pour les enfants qui fréquentent quotidiennement ce lieu public.

De plus, à proximité l'espace est desservi de poubelles publiques, à chacun d'y voir un geste pour l'environnement.

5. Pour des vacances en toute tranquillité

Signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances ? » Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ.

Cette demande renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de Saverne où vous devez justifier de votre identité et de votre domicile.

6. Vivre mieux ensemble...

L'utilisation des tondeuses et autres matériels bruyants de jardinage est interdit à proximité des zones habitées aux périodes suivantes : samedi entre 12h et 14h, dimanche et jours fériés toute la journée.

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets, incluant les déchets de jardins et végétaux.

Le brûlage génère un trouble important du voisinage, un risque non négligeable d'incendie, mais surtout l'émission de particules fines, de dioxines, de benzène, d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone...

7. Ramonage

Depuis la pandémie de Covid, le ramonneur ne fait plus qu'un passage par an dans notre commune.

Rappel : le ramonage est obligatoire au moins 1 fois par an pour les combustibles gazeux et 2 fois pour les combustibles solides et liquides, quelle que soit la quantité utilisée.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter :

Ramonage Alsace-Nord au 03.88.91.66.72

Les adresses utiles

MAIRIE DE THAL-MARMOUTIER

2 rue du Mosselbach – 67440 Thal-Marmoutier
Maire : Jean-Claude DISTEL
Ouverture au public : les jeudis de 14h-18h
☎ : 0388912087
✉ : mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr
www.thal-marmoutier.fr

SIVU HAEGOTHAL

2 rue du Mosselbach – 67440 Thal-Marmoutier
Président : Jean-Luc SIMON
☎ : 0388912087
✉ : sivu.haegothal@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE

16 rue du Zornhoff – 67700 Saverne
Président : Dominique MULLER
☎ : 0388711229
www.cc-paysdesaverne.fr

EHPAD Abrapa

Maison de retraite privée
Hébergement permanent/Unité de vie protégée
39 rue Ballerich - 67440 Thal-Marmoutier
Directeur : Bernard ZAPF
☎ : 0388021330
✉ : ehpad.thalmarmoutier@abrapa.asso.fr
www.abrapa.asso.fr

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS

1 rue Ballerich – 67440 Thal-Marmoutier
☎ : 0388916545
www.centre-soins-infirmiers-67.fr

INFIRMIERE LIBERALE

Marie-Laurence HOPFNER
20 rue des Tilleuls – 67440 Thal-Marmoutier
☎ : 0388718669

PAROISSE SAINTS PIERRE & PAUL

Présidente : Marie-Cécile KIEFFER
☎ : 0388910799
✉ : kieffer.marie-cecile@orange.fr

ROSACE-FIBRE

Pour les personnes par encore clientes du
Réseau fibre : <https://www.rosace-fibre.fr/contact>
☎ : 0368670000

GAZ DE FRANCE *Urgence sécurité* : 0800 47 33 33

ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

10 rue Ballerich – 67440 Thal-Marmoutier
Directrice du RPI : Géraldine LAINÉ
☎ : 0388918552
✉ : ce.0672732f@ac-strasbourg.fr

PÉRISCOLAIRE « ARC-EN-CIEL »

3 rue Ballerich – 67440 Thal-Marmoutier
Directrice : Mélanie MARTIN
Ouv. jours scolaires : matin 7h30/midi/soir 18h30
☎ : 0388024855 – 0620953704
✉ : periscolaire.thalmarmoutier@alef.asso.fr
www.alef.asso.fr

M.A.M. « Petit à Petit » (Maison Assist. Mat.)

1 rue du couvent – 67440 Thal-Marmoutier
Directrice : Nelly KLEIN
☎ : 0388898284 - 0606679222
Ouvertures : du Lundi au Vendredi de 7h30-18h30
✉ : petitapetitm@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

5 rue Ballerich – 67440 Thal-Marmoutier
Responsable : Danièle LEHMANN
Ouvertures : mer : 16h-18 et jeudi : 16h-18h30
☎ : 0388711511
✉ : bibliothal@orange.fr
<https://opac-bibliothequethalmarmoutier.biblix.net.net>

SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Espace Européen de l'Entreprise
1 rue de Rome Schiltigheim / CS 10020
67013 Strasbourg Cedex
☎ : 0388192919
www.sdea.fr

SMICTOM DE LA RÉGION DE SAVERNE

(collecte des ordures ménagères)
☎ : 0388022180
✉ : smictom@smictomdesaverne.fr
Déchèterie rue de Biegen – Marmoutier
Ouvertures : Lun : 10h-12h / 13h-18h,
Mar-Ven : 13h-18h et Sam : 9h-18h
www.smictomdesaverne.fr

GENDARMERIE NATIONALE

29 rue Saint Nicolas – 67700 Saverne
☎ : 0388911912

URGENCES / PORTABLE : **112**

SAMU : 15 **POMPIERS : 18**

MEDECIN DE GARDE : 15

*Le maire, les adjoints, les membres du Conseil Municipal
vous souhaitent de Joyeuses Fêtes
et vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2024*



L'ensemble de la population est cordialement invité aux Vœux du Maire,
Dimanche 14 janvier 2024 à 16 heures à la Salle Jeanne d'Arc
L'Équipe Municipale